

LA REVUE DU CAIRE.

REVUE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

SOMMAIRE

	Pages.
ÉTIENNE DRIOTON Découvertes à Saqqarah (décembre 1943) . . .	451
ÉMILE MINOST La libération du joug du besoin (<i>Freedom from Want</i>)	457
FRANÇOIS DORIAN Préludes (<i>suite</i>)	478
RÉVÉREND PÈRE ALBY Lettre à un ami socialiste	500
ARPAG MEKHITARIAN Sursaut d'un empire agonisant. L'aube du système monétaire en Égypte	514

CHRONIQUE DES LIVRES

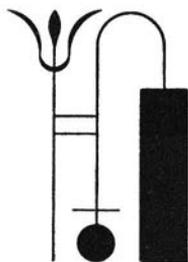
JEAN DUPERTUIS, NELLY VAUCHER-ZANANIRI



ÉGYPTE : 10 PIASTRES



LE SCRIBE



EGYPTIEN

AGENDAS POUR 1944

la plus belle série d'Agendas publiés en Égypte



FABRIQUE : 8-16 RUE SHALDJIAN — LE CAIRE

ADMINISTRATION : 21 RUE SOLIMAN PACHA

TÉLÉPHONES : 47815 - 47404

R. C. 33103

SOCIÉTÉ ANONYME
FRANÇAISE



OROSDI-BACK



LE CAIRE

R. C. 302

—
PORT-SAÏD

un titre de

Noblesse

la cigarette
de luxe

GIANACLIS



FOURNISSEURS
DE S.M. LE ROI
FAROUK Ier.

LA REVUE DU CAIRE

DÉCOUVERTES A SAKKARAH

(DÉCEMBRE 1943).

Rien ne donnait à penser qu'on tomberait sur une sépulture égyptienne à cet endroit. La trouvaille faite, nous en sommes encore à épiloguer sur ce mystère.

Tous les promeneurs du Caire qui aiment fréquenter la vieille Égypte dans ses domaines sacrés connaissent cette côte de Sakkarah, où la route, quittant les champs cultivés, grimpe d'un seul coup, en s'infléchissant vers le nord, sur le plateau dominé par la Pyramide à degrés. La montée se fait sur le dos d'une large coulée de sable, qui dévale vers la plaine entre deux rochers dont elle a submergé la base. Celui de gauche, occupé par les ruines du célèbre couvent copte de Saint-Jérémie, se cache maintenant derrière un gros cavalier de déblais, laissé là par les fouilles de Sélim Hassan en 1937 et 1938 ; l'autre, celui de droite, qui porte des traces d'hypogées antiques, domine une pente, au pied de laquelle on aperçoit, au fond d'une excavation récente, un beau mur lisse en blocs de calcaire soigneusement appareillés.

Cet accès du cimetière principal de Memphis s'est beaucoup modifié depuis le temps des pharaons, il est facile de s'en rendre compte par les vestiges anciens récemment découverts. La coulée de sable qui porte la route s'est amassée là, sous l'effet des vents et du ruissellement, après l'abandon de la

nécropole. Dans la plus haute antiquité, le désert s'avancait à plat jusqu'aux deux grands rochers, qui formaient une porte naturelle : c'était au delà qu'un vallon désertique entaillait le plateau et permettait de monter en pente douce jusqu'à son sommet. Le site, dont les reliefs sont aujourd'hui empâtés par le sable, devait alors avoir un aspect fort pittoresque, évoquant les portes de l'autre monde ; et c'est sans doute pourquoi il avait été choisi comme entrée de la nécropole installée sur le faite. Il faudra bien un jour ou l'autre que le Service des Antiquités arrive à le nettoyer complètement et à lui rendre l'aspect qu'il offrait aux anciens Égyptiens lorsqu'il venaient de Memphis pour y ensevelir leurs morts.

En attendant que des crédits substantiels permettent la réalisation d'un si beau projet, j'avais chargé Abd el-Salam Mohammed Efendi d'en amorcer l'exécution en recherchant, en avant des deux rochers, le temple d'accueil du roi Ounas. Tout le monde sait maintenant que les pyramides royales (et Ounas a bâti la sienne au-dessus de cet endroit, au sud de la Pyramide à degrés) n'étaient pas des monuments isolés, mais l'aboutissement d'un fastueux ensemble funéraire, comprenant un temple d'accueil, situé en bordure des cultures, un corridor couvert escaladant les pentes du désert et, à son extrémité, un temple de culte posthume adossé à la pyramide. Déjà Abd el-Salam Efendi avait fort habilement, au cours de campagnes précédentes, déterminé le cheminement de l'allée couverte, au fond de la vallée sinueuse, maintenant comblée, qui aboutit aux deux rochers. Il sut, par de remarquables observations sur le tassement des sables dans ces parages, préciser l'endroit où il devait trouver le monument qu'il cherchait, et où il le trouva en réalité. Vers la mi-décembre 1943, il mettait au jour une terrasse adossée à un mur de soutènement et, sur cette terrasse, les arasements d'un édifice. Que cet édifice soit le temple d'accueil de la pyramide du roi Ounas, une colonne renversée à chapiteau

palmiforme, qui porte gravée sur son fût la titulature de ce roi, ne permet pas d'en douter.

Tous les archéologues savent parfaitement à quelles découvertes on peut s'attendre dans un édifice de ce genre. Du temple même, s'il a été plus ou moins ruiné, on retrouvera des pans de murs, des colonnes, des fragments de bas-reliefs ou de statues. Mais, comme il n'était pas destiné à des ensevelissements, il ne renfermera jamais de sépultures de son époque. Si d'aventure quelque tombeau s'y est installé, cela n'a pu se faire que longtemps après, lorsque, les terres ou le sable l'ayant recouvert, le souvenir en était perdu. On put alors, en creusant des puits funéraires, en rencontrer les vestiges et les aménager en caveaux souterrains. Ou bien, au dessus de sa surface, on a pu inhumer à même le sable des momies de petites gens, comme cela s'est fait à toutes les époques.

Mais que sur le pavement d'un temple royal de la V^e dynastie, on trouve un beau sarcophage en schiste gris à peu près de la même époque, déposé au milieu des murs ruinés, dans un passage entre deux portes qui n'avait certainement pas cette destination ; que le sable qui recouvrait le tout ne renfermât pas de vestiges d'un puits maçonné établi plus tard ; que le sarcophage ait été violé, puis refermé avec soin ; que les spoliateurs aient dépouillé la momie de ses colliers, mais lui aient laissé une riche ceinture en or ; que le personnage enfin, retrouvé dans ces conditions étranges, soit de plus, d'après l'inscription en pierres précieuses incrustées dans la boucle de cette ceinture, un « prince et fils de roi » encore inconnu, mais dont le nom est commun à l'âge des Pyramides et les bijoux indubitablement de cette époque, voilà des éléments qu'il est difficile d'expliquer et de concilier. Ce sont pourtant ceux de la découverte faite récemment par Abd el-Salam Mohammed Efendi dans ce temple d'accueil d'Ounas, à l'entrée du site de Sakkarah.

Chacun peut, s'en servant, construire tel « roman de la momie » qu'il lui plaira.

Mais pour faire de l'histoire, on doit attendre de plus amples informations, qui sortiront peut-être de la continuation des fouilles à cet endroit.

*
* *

La ceinture d'or trouvée dans ces conditions représente pour le Musée Égyptien du Caire, où elle a été aussitôt apportée, et pour l'archéologie égyptienne en général, un enrichissement considérable. Aucun bijou aussi luxueux d'Ancien Empire n'avait été découvert jusqu'à présent.

Elle consiste en une bande d'or, longue d'un peu plus d'un mètre et large de quatre centimètres et demi. Cette bande est bordée de chaque côté sur toute sa longueur par une baguette ronde en relief, formée de perles tubulaires en or juxtaposées. L'espace entre ces baguettes de bordure est garni par un tissu serré de perles rondes en or et en pierres fines rouges, noires et bleues, montées sur des fils d'or, de façon à dessiner une suite de carrés multicolores posés sur la pointe. Chaque extrémité de la bande est engagée dans une douille plate semi-circulaire, d'où partent des chaînettes d'or qui passent dans deux barres ménagées à l'envers de la boucle.

Celle-ci est une plaque d'or de onze centimètres sur quatre et demi, incrustée de pierres semi-précieuses. Elle porte un motif répété symétriquement : celui d'un homme assis sur un trône, un long bâton à la main et l'uréus royale au front. Un faucon volant lui apporte un sceau. Le centre de la boucle est occupé par la légende en hiéroglyphes : *Le prince et fils de roi Ptah-chepsès.*

La garniture en perles de la ceinture est interrompue par derrière, en son milieu, par une agrafe d'or. On sait, d'après

les représentations figurées, que les dieux et les rois portaient attachée à cet endroit une queue postiche de taureau sauvage. Celle qui complétait la ceinture de Sakkarah était en matière périssable, en étoffe peut-être, car on n'en a pas trouvé de traces dans les restes décomposés recueillis au fond du sarcophage.

Comprimée par les embaumeurs sous les bandelettes de la momie, la belle ceinture d'or n'a pas été sans subir quelques dommages, et, en particulier sur les côtés, des fils d'or rompus ont laissé échapper les perles. On les a soigneusement recueillies. Un habile restaurateur restituera le bijou dans son intégrité parfaite.

C'est dans cet état que, lorsque les portes du Musée Égyptien se rouvriront après leur longue fermeture, le public pourra l'admirer, près de l'entrée, dans la vitrine des Acquisitions nouvelles.

*
* *

Placée autour des reins d'un mort béatifié qui l'avait reçue par privilège royal, cette ceinture, à part l'inscription de la boucle qui tient la place des cartouches pharaoniques, est exactement semblable aux ceintures des monarques égyptiens telles qu'elles sont représentées sur les monuments. Le visiteur du Musée Égyptien la verra gravée sur les statues des Thoutmôsis et des Ramsès et, s'il pousse jusqu'au premier étage, il la reconnaîtra, identique jusque dans son décor géométrique, comme parure de Narmer, sur sa fameuse palette de schiste qui remonte aux origines de l'histoire de l'Égypte.

C'est donc, en même temps qu'un bijou admirable, un document archéologique de grande valeur que le Musée Égyptien vient d'acquérir.

On discutait jusqu'à présent sur la contexture de cet ornement royal si souvent représenté sur les monuments. D'aucuns,

se basant sur les caractères de son ornementation géométrique, pensaient qu'il n'avait pu être exécuté qu'en étoffe, suivant le procédé primitif du « tissage aux cartons », qu'on retrouve disséminé dans la plupart des parties du monde (1). Cette opinion tendait à prévaloir.

La ceinture de Sakkarah coupe court à cette interprétation. Elle montre ce que fut en réalité l'ornement qui a paré les reins des pharaons d'un bout à l'autre de leur histoire : une pièce d'orfèvrerie réunissant, comme il fallait s'y attendre, ce qu'il y avait de plus précieux aux yeux des anciens Égyptiens comme il l'est encore aux nôtres, l'or et les pierres fines.

Étienne DRIOTON.

(1) VAN GENNEP et JÉQUIER, *Le tissage aux cartons et son utilisation décorative dans l'Égypte ancienne*, Neuchatel 1916.

LA LIBÉRATION DU JOUG DU BESOIN.

(*FREEDOM FROM WANT.*)

Le 14 juin 1942, le Président Roosevelt adressait par les airs un message pour célébrer la déclaration des Nations Unies et promettre aux peuples qui luttent pour *la Liberté*, quatre libertés concrètes qu'il énonçait ainsi : *freedom of speech and religion, freedom from want and from fear*. Ces expressions anglaises donnent de prime abord l'occasion d'une remarque fondamentale : *freedom of speech and religion* : liberté de parole, liberté de pensée ; *freedom from want, freedom from fear* : libération, affranchissement de la misère, du besoin ; libération, affranchissement de la crainte. On sent la différence : *freedom of speech, freedom of religion* : ce sont des libertés qu'on peut appeler naturelles, qui sont attachées à la personne humaine. Il se peut que dans l'histoire, ces libertés aient été brimées, bafouées, il est possible même qu'il ait fallu les conquérir, mais elles constituent des droits inséparables de la personne humaine. *Freedom from want ; freedom from fear* : il y a là autre chose : d'une part la reconnaissance d'une sujétion à un état de besoins, mais en même temps l'affirmation de la nécessité et de la légitimité de s'en affranchir.

Les Chrétiens — et M. Roosevelt est chrétien — ne s'en étonneront pas : Dieu n'a pas condamné l'homme à la misère, il l'a condamné à gagner son pain à la sueur de son visage.

Vérité révélée, ou symbole : c'est un fait que personne ne peut contester. L'homme à la différence des animaux ne peut assurer sa subsistance, la satisfaction de ses besoins qu'en travaillant. Mais, par le travail, il a le droit de se libérer de la malédiction terrestre, de s'affranchir du joug du besoin, et cette libération peut être légitimement proposée aux hommes comme un des buts de leur vie temporelle.

Cette affirmation est plus neuve qu'il semble. Pendant longtemps, en effet, la misère est apparue comme un mal inévitable auquel le seul secours approprié était celui de la charité. Cela peut être vrai encore tant qu'il s'agit de misères individuelles, si nombreuses soient-elles d'ailleurs.

Mais, si la misère est sociale, c'est-à-dire si, plus que de la nature humaine, elle résulte de l'état des institutions, de l'organisation économique et sociale, alors, un autre problème se pose, qui appelle d'autres solutions, et sans doute des réformes de cette organisation.

C'est bien là, semble-t-il, ce qu'a entendu indiquer le Président Roosevelt. La misère est dénoncée comme un ennemi n° 1 ; l'affranchissement du joug du besoin est présenté comme une tâche primordiale de la Société.

Qu'on se garde de déprécier la valeur du but à atteindre : au siècle où nous vivons tout au moins, et sauf pour certaines natures d'élite, la libération du joug du besoin est une condition essentielle pour assurer à l'homme la possibilité d'une vie spirituelle.

*
* * *

La plus simple, la plus directe définition du besoin a été donnée par le Général Chang-Kai-Chaik : « Chaque homme doit pouvoir manger à sa faim ; avoir de quoi se vêtir ; avoir un logement ; avoir des livres à lire ; trouver à travailler. » On pourrait ajouter encore : « Chaque homme doit pouvoir être soigné s'il est malade. »

Avouons-le, ces choses si simples, ces humbles besoins, beaucoup n'en ont compris l'importance humaine que depuis que l'état de dénuement a cessé d'être le propre de certaines populations qui vivaient loin de nous, ou de certaines classes sociales qui paraissaient vouées à une misère inéluctable ; depuis que le fléau s'est abattu sur le monde et a rappelé rudement à chacun que personne ne peut se croire à l'abri du besoin.

Mais on ne peut se contenter de cette définition trop générale. Quantitativement et qualitativement, la notion du besoin varie d'un siècle à l'autre, d'un pays à l'autre. Sur toute la surface de la terre les peuples ont des niveaux de vie différents, et des conceptions de vie différentes.

Il faut admettre que lorsque le Président Roosevelt parle de *freedom from want*, il n'entend pas seulement assurer à son peuple le minimum de vie dont peut se contenter l'ouvrier japonais, par exemple, mais qu'il entend promettre que chaque citoyen américain pourra jouir d'un minimum de vie compatible avec l'opinion qu'on se fait en Amérique de la dignité du citoyen américain.

Or, cette limite au-dessous de laquelle un peuple doit avoir honte de laisser tomber certains membres de sa communauté, elle est après tout assez simple à déterminer pour chaque pays, si on se rapporte, non pas à un niveau de vie théorique que les savants pourraient sans doute établir par des calculs de calories, par exemple, mais à la notion simple, directe de la « misère » telle qu'on la conçoit chez chaque peuple, et qui n'est pas la même partout.

La misère, elle existe aux Indes, comme en Amérique, en Égypte comme dans les slums de Londres. Mais elle revêt partout un aspect différent, partant de la famine généralisée, s'atténuant jusqu'à l'état d'indigence, et même seulement jusqu'à cet état qui n'est pas vraiment l'indigence, mais où l'individu se sent constamment harcelé par les besoins

matériels de l'existence, et n'a pas la sécurité du lendemain pour lui et pour sa famille.

On le voit : s'il est vrai que le problème de la libération du joug du besoin a une portée générale, parce qu'il doit être envisagé sous son aspect moral, les solutions doivent néanmoins être particulières ; car il est bien évident que les besoins de la population hindoue ne sont pas les mêmes que ceux de la population britannique, que ceux du paysan français ne sont pas les mêmes que ceux de l'employé de New-York. Il en résulte qu'il ne peut pas être question d'un alignement général de tous les pays.

Mais cette notion subjective du besoin semble devoir conduire à des conclusions toutes contraires quand on l'applique à un pays déterminé : alors la tendance sera de penser qu'entre hommes d'un même peuple, l'alignement doit se faire, et à un niveau d'autant plus élevé que déjà le niveau acquis est relativement satisfaisant. La notion d'égalité ne manquera pas de se substituer à la notion trop élastique du besoin.

De ces conséquences opposées de la notion subjective du besoin une difficulté considérable surgira : les exigences des pays déjà socialement très évolués risquent de mettre les économies nationales de ces pays en état d'infériorité par rapport aux pays où de moins grandes exigences élèveront moins les prix de revient.

*
* *

Avant de s'attaquer au mal, il faut en connaître l'origine. D'après Sir William Beveridge, l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels est due dans les trois quarts des cas à l'interruption ou à l'arrêt du travail : mort du chef de famille, maladie, invalidité, vieillesse, chômage. Dans les autres cas, soit un quart, la misère serait due à l'impossibilité de mettre le revenu en rapport avec l'importance de la famille (familles trop nombreuses).

Ce qui est vrai pour l'Angleterre ne l'est pas évidemment pour tous les pays : ailleurs la proportion peut s'inverser, et il se peut aussi que, par exemple, l'état de besoin soit dû, d'une façon plus générale, à l'insuffisance du salaire.

On conçoit que, suivant l'origine du mal, on aura une tendance à y remédier, ici, comme c'est le cas pour l'Angleterre, par le développement d'institutions tendant à assurer la continuité du travail, ou à suppléer au salaire ; ailleurs, en s'attaquant plus ou moins à fond au problème de la répartition.

Mais dans tous les cas, le problème se ramène finalement à la donnée fondamentale suivante : il faut pour les hommes plus de nourriture, plus de vêtements, plus d'habitations décentes ; et il faut leur assurer ce minimum alors même que leur activité productrice vient à cesser.

Suivant des opinions politiques et sociales préconçues, les uns penseront qu'il s'agit avant tout d'augmenter la production (politique de l'abondance) ; les autres qu'il s'agit exclusivement d'améliorer la répartition des richesses. Une analyse de ces propositions est nécessaire.

*
* * *

La première question à se poser est la suivante : La terre et le travail des hommes peuvent-ils produire une quantité de richesses suffisantes pour que, réparties également entre tous les hommes, celles-ci assurent des conditions de vie qu'on puisse tenir pour raisonnables ?

Il semble bien qu'on puisse répondre par l'affirmative, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un seul coup de promouvoir toute l'humanité au standard de vie atteint par quelques peuples, mais de faire en sorte que dans chaque pays on évite qu'une partie de la population soit réduite à un niveau de vie inférieur à ce qui, en chaque endroit, peut être considéré comme acceptable.

Il serait d'ailleurs difficile de justifier cette affirmation par des chiffres. Mais il reste encore assez de terres à cultiver, il reste encore une assez grande marge pour l'intensification de la production, il reste encore assez de potentiel pour le machinisme ; et d'autre part, nous savons assez qu'il existe une politique de malthusianisme économique qui va quelquefois jusqu'à la destruction des récoltes, ou au refus systématique d'exploiter des richesses pour que l'on puisse être convaincu *a priori* que, dans une très large mesure, des besoins essentiels pourraient être satisfaits qui ne le sont pas encore.

Mais ce qui nous paraît assez évident lorsqu'on envisage l'ensemble de la terre, et l'ensemble de l'humanité, l'est-il encore lorsqu'il faut prendre en considération la réalité ? C'est-à-dire : les hommes vivent groupés en agglomérations ethniques ou politiques sur la surface du globe, mais les réserves de richesses naturelles à exploiter ne sont pas toujours là où ces agglomérations sont les plus nombreuses, les plus denses. Dans une large mesure, la densité de la population peut dépendre de la richesse naturelle du sol sur lequel elle s'est installée ; mais il y a les révolutions industrielles, la mise en valeur de nouvelles terres, il y a aussi une politique nationaliste, qui font que, dans le temps, le rapport entre la quantité de richesses à exploiter et le nombre des habitants peut s'inverser. Et l'on assiste alors à ce paradoxe de populations qui pullulent loin des richesses qui leur seraient nécessaires, et inversement de richesses qui restent inexploitées ou insuffisamment exploitées faute d'une population suffisante.

Naturellement, des solutions ont été déjà proposées et mises en œuvre pour remédier à cet état de choses. Elles s'inspirent généralement d'une idée nationale, et tendent les unes à agir sur le facteur nombre de la population, les autres sur le facteur richesse.

Solutions démographiques d'abord : suivant les circonstances, on prône ici la repopulation, là le contrôle des naissances. On peut ici esquiver ce problème délicat qui, hélas, ne se posera pas en Europe au lendemain de la guerre. Mais il convient de faire remarquer que la repopulation est généralement prêchée à des fins politiques et guerrières, soit pour l'attaque, soit pour la défense ; que le contrôle des naissances au contraire est prêchée à des fins de meilleur être social, donc *freedom from want*. Certes, on connaît la formule : « il n'est richesse ni force que d'hommes » mais si elle est tout à fait vraie lorsqu'il reste dans un pays des richesses à exploiter, elle ne l'est plus dès qu'un certain point de saturation à été atteint.

Solutions économiques ensuite : celles-ci admettent comme une donnée fondamentale intangible, l'élément démographique ; c'est en dehors de lui qu'il faut résoudre le problème. Position peut-être plus morale, plus chrétienne en apparence. Mais les solutions que cette position a inspirées, on les connaît. L'une est radicale, celle de l'espace vital, l'autre plus insinuante : celle d'une meilleure répartition des matières premières. Ces deux théories impliquent l'admission que l'unité économique c'est, non pas l'individu, non pas la famille, mais la Nation, et plus exactement l'État.

Espace vital : l'État revendique le droit d'étendre sa domination politique et économique assez loin pour trouver les produits nécessaires à son existence. On sait maintenant où cette revendication d'apparence raisonnable peut conduire et où elle conduit en fait.

Répartition des matières premières : l'État revendique le droit de se faire attribuer des richesses naturelles qui ne se trouvent pas sur son territoire, et qu'il juge nécessaires à l'existence de sa population.

L'une et l'autre théories se présentent comme un moyen d'assurer aux populations leurs besoins essentiels, de leur

donner plus de travail, et plus de matières à consommer, donc de les libérer du joug du besoin.

Mais qui ne sent aujourd'hui qu'elles ne sont que des prétextes qui cachent des visées politiques? La théorie de l'espace vital tend essentiellement à établir l'hégémonie d'un peuple sur des populations voisines. Économiquement, elle ne peut avoir de rendement que si le nouvel exploitant est capable de faire produire plus aux territoires annexés. Mais il est plus probable que ce qui sera acquis le sera au détriment de tiers, et qu'en conséquence le problème général, le problème humain ne se trouvera pas sensiblement modifié.

Quant à la théorie de la distribution des matières premières, elle est antiéconomique au premier chef car elle aboutit à faire voyager des matières pondéreuses, à éparpiller les centres de production, et à retirer le travail ici où il est déjà organisé pour le donner là où il est à organiser. Sa mise en application aurait cet autre inconvénient qu'elle supprimerait ce stimulant qui pousse chaque nation à trouver sur son sol les produits de remplacement et à augmenter ainsi l'ensemble des richesses disponibles.

D'ailleurs, il y aurait de telles difficultés à faire admettre la mise en œuvre de cette théorie, et il y a par contre une autre solution si naturelle, qu'il est inutile de s'appesantir sur cette question. Aussi bien, ce qui nous intéresse ici c'est l'individu, et non pas la Nation. Et tant que dans une nation qui se dit pauvre, il y a des hommes immensément riches, ce qui est souvent le cas, il y a abus et mauvaise foi à vouloir établir une analogie entre l'inégalité dans la richesse des nations et l'inégalité dans la richesse des individus, et à parler de nations prolétaires et de nations possédantes.

Le problème de la répartition des richesses, en fonction de la satisfaction des besoins, il existe bien, mais non pas sur le plan politique international, mais sur le plan social individuel.

*
* * *

A considérer dans un pays donné l'inégalité dans la répartition des richesses et des revenus entre les individus, entre les familles, on est naturellement amené à penser qu'une meilleure répartition, un prélèvement sur les plus grandes fortunes, sur les plus forts revenus, permettrait de remédier à la misère d'une partie de la population. Cela n'est pas douteux, mais il faut se mettre en garde contre les conclusions excessives qu'on pourrait être tenté d'en tirer.

Il n'est pas certain que les riches (ceux dont la richesse est excessive) prélèvent sur les produits nécessaires à l'existence beaucoup plus que le commun des mortels. En France, en temps de paix, dans un ménage de millionnaire, la quantité d'aliments absorbés est très probablement inférieure à celle d'un ménage d'ouvrier, si bien que pour obtenir les quantités suffisantes pour les classes pauvres, ce n'est peut-être pas en diminuant les revenus excessifs, mais c'est plutôt en diminuant les revenus moyens et même médiocres qu'on libérerait les produits nécessaires à ceux dont on voudrait assurer les besoins essentiels.

C'est qu'en effet, les exigences du riche, ses prélèvements sur les richesses, sont d'un autre ordre, d'une autre nature que ceux du pauvre : c'est plutôt, une question de qualité, de diversité. Et il en résulte ceci, c'est qu'en supprimant les revenus élevés on n'augmentera sans doute pas beaucoup la quantité de pain disponible pour les pauvres et que même on en fera plutôt monter les prix ; mais surtout, on anéantira toute une fraction de la production de luxe ou de demi-luxe qui, dans un pays comme la France, faisait vivre largement une partie de la population.

Certes ces réflexions peuvent paraître aujourd'hui périmées. et elles le seront encore davantage quand il s'agira de faire renaître la vie dans les pays dévastés. Mais il doit en rester

ceci : c'est que, quand on parle de meilleure répartition entre les individus, comme moyen de lutte contre la pauvreté, il faut d'abord se rendre compte de ce qu'il y a à répartir pour satisfaire aux besoins essentiels. Ce n'est pas parce que j'aurai prélevé 1.000 livres sur les revenus de tel homme riche, que j'aurai augmenté la quantité de pain ou de graisse disponible et qui fait défaut à d'autres. Si ce prélèvement d'une somme qui, laissée à la disposition d'un homme riche, était consacrée à des achats de luxe, contribue à accroître les richesses de consommations courantes qui nous intéressent ici, ce n'est que d'une manière indirecte, et par un processus très compliqué.

Et c'est ici qu'il faudrait parler de la rémunération du travail. On connaît les deux formules opposées : « à chacun selon ses besoins », et « à chacun selon ses mérites », ou plus exactement, « suivant sa valeur ». La formule américaine (*freedom from want*) se situe entre les deux. D'une part, elle implique la nécessité d'un effort de libération ; (ce qui est contraire à l'expression : à chacun selon ses besoins) ; mais d'autre part, elle implique l'idée d'un minimum de satisfaction des besoins, qui, pour être obtenu, peut mettre en échec la formule : à chacun selon ses mérites. Mais le mérite dont il est ici question, ce n'est pas un mérite moral, c'est une appréciation de valeurs. Or, c'est là tout le fond du problème des salaires, c'est que cette valeur est en fonction du marché du travail. La « valeur » d'un ouvrier s'établit non pas d'après sa production, mais d'après le nombre de concurrents au poste qu'il occupe. Il y a là une situation qui est moralement choquante : d'autant plus que le bénéfice réalisé sur l'ouvrier ou l'employé se trouve attribué au capital et que ce procédé de distribution favorise un régime économique où la production sera orientée moins vers la production des choses nécessaires à la vie que vers la production qui répond aux besoins de la classe favorisée par ce mode de répartition.

La formule américaine répond, semble-t-il, à l'idée d'un

salaire minimum destiné à assurer quoi qu'il arrive un niveau de vie jugé suffisant. S'il doit en résulter que la part du capital ou de la direction soit moins grande, tant pis ou plutôt, tant mieux, car la production s'adaptera aux besoins plus essentiels des masses.

Mais ce qui est à redouter dans une expérience de ce genre, c'est que, si on fixe trop haut ce salaire minimum, ce n'est pas seulement la marge réservée au capital qui sera absorbée (et très souvent dans beaucoup d'entreprises, *en chiffres absolus*, la part du capital est peu de chose au regard de la rémunération du travail), mais c'est aussi la marge de sécurité qui met l'entreprise à l'abri de la concurrence étrangère. C'est très bien d'élever le salaire des ouvriers des filatures de Manchester, par exemple, pour leur assurer un salaire jugé minimum. Mais que va-t-il arriver si, en France, au Japon, ou ailleurs, par suite d'une moins grande exigence dans la conception du salaire minimum, du *freedom from want*, on produit les filés à un taux beaucoup moins élevé. Le filateur de Manchester va-t-il pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs, ne va-t-il pas devoir arrêter le travail? Ou bien alors, l'Angleterre ne va-t-elle pas devoir adopter une politique économique fermée, pour se défendre? Il y a longtemps qu'on l'a dit, à propos des filés de coton précisément : la lutte est entre le bol de riz de l'ouvrier japonais et le beef-teak de l'ouvrier anglais. C'est là que réside le vrai danger d'une fixation *a priori* du niveau de vie à assurer.

De cette analyse, deux difficultés à résoudre se dégagent :

1° Il ne suffit pas, par une nouvelle répartition des revenus, de donner à ceux dont on veut améliorer le sort, un pouvoir d'achat supérieur. Il faut surtout que ce pouvoir d'achat puisse s'exercer utilement sur les matières essentielles à la vie, et il s'agit donc d'avoir une production orientée vers la satisfaction de ces besoins essentiels, de préférence à la satisfaction des besoins de luxe ou de demi-luxe.

2° A cause de la différence entre les besoins des individus sur les différents points de la terre, des mesures unilatérales risquent de mettre en danger l'économie du pays qui les prend.

Une politique sociale orientée vers le relèvement de vie du travailleur et qui n'emploierait comme moyen d'action qu'une modification de la répartition des revenus, peut donc faire courir deux grands risques à un pays ; d'abord un bouleversement social inutile parce qu'elle aboutirait à un nivellement par le bas, dont pâtirait la plus grande partie de la population, ensuite un appauvrissement général dû à la difficulté de soutenir, sur les marchés extérieurs, la concurrence de pays où la main-d'œuvre se contenterait d'un niveau de vie inférieur.

*
* * *

Ces considérations conduisent aux conclusions suivantes dont chacune nous amène à réviser des opinions généralement reçues :

Augmentation des produits nécessaires? Ne mentionnons que pour mémoire la mise en valeur de terres ou de richesses inexploitées. Ce qui importerait c'est que là où est la richesse naturelle, là aussi soit la population. La vraie solution au problème de la distribution des matières premières consisterait donc dans une plus grande liberté laissée aux individus pour se fixer là où leur travail peut être le plus productif, et là, où par conséquent, ils seront le mieux à même de pourvoir à leurs besoins.

Ce qui importe aussi, c'est que les richesses produites puissent circuler librement, être transformées, échangées avec le minimum d'entraves.

Il ne faut pas se faire d'illusions : ces deux propositions se heurtent aux objections des théories de l'économie nationaliste ; elles se heurtent à des difficultés d'ordre politique.

Mais nous devons bien nous dire que tant que des frontières démultipliées s'opposent à la libre circulation des hommes et des produits, c'est l'organisation de la société humaine qui sera responsable de la mauvaise utilisation des richesses mises à sa disposition par la nature.

Une autre condition pour une meilleure utilisation des richesses est le développement des méthodes d'exploitation rationnelle, et parmi elles, du machinisme. Certains, sentimentalement, le regrettent. Mais ce n'est pas dans des échoppes d'artisans qu'on pourra, par exemple, fabriquer les souliers à la foule de ceux qui en ont besoin. Que nous le voulions ou non, le développement industriel a été — dans l'ensemble — la cause d'un accroissement de la population : pour pouvoir faire vivre, et faire vivre mieux cette population accrue, il faut une production d'un rendement plus intense.

Une des meilleures preuves de la vanité des accusations portées contre le machinisme est qu'on lui reproche à la fois de faire travailler l'ouvrier davantage, et de le réduire au chômage. Faire travailler l'ouvrier davantage, c'était peut-être vrai, au début du machinisme, lorsque Sismondi écrivait, vers 1820. Ce ne l'est plus maintenant ; n'était-on pas arrivé à la semaine de 40 heures ? Le réduire au chômage ? L'objection était peut-être plus pertinente à la veille de la guerre. Mais, outre que pour un temps, les besoins d'après-guerre et les pertes d'hommes la rendront sans doute sans objet, le remède est à portée de main. Si l'intensification de la production par le machinisme entraîne dans l'ensemble une diminution des heures de travail, il ne s'ensuit pas, naturellement, que des hommes doivent être privés de travail, mais plus naturellement (et en dépit de ce qu'on dit, ce fut le cas dans le passé) que la durée du travail de chaque individu peut-être réduite sans inconvénient.

On trouvera des gens pour le déplorer. Selon eux, le travail aurait seul une vertu moralisatrice et ce serait rendre un mauvais

service au travailleur que de lui accorder trop de loisirs. D'abord, cela est en contradiction avec toutes les enquêtes faites au cours des vingt-cinq dernières années. Mais surtout, c'est inhumain. On a souvent entonné, et on entonnera encore l'hymne au travail : ceux qui le chantent ne sont jamais restés, ne serait-ce que sept heures par jour dans une même mine, une chaufferie, ou devant une machine ; ils n'ont pas poussé la charrue dans une terre de glaise. J'écoute plus volontiers la plainte du travailleur exprimée — je m'en excuse — par un poète allemand, et qui ne demande qu'une chose pour être heureux « Nur Zeit » : « seulement un peu de temps, un peu de loisir. » Et on pourrait s'étonner que M. Roosevelt n'ait pas inclus la liberté d'avoir des loisirs dans les libertés qu'il promet au monde, si cette liberté ne devait pas être précisément le corollaire de la libération du joug des besoins.

Le machinisme n'est qu'un élément d'une conception plus large de la production rationnelle : il en est un autre sur lequel nous devons compter pour améliorer les conditions matérielles de vie : c'est la science. Il ne s'agit pas ici de soutenir que la science peut faire le bonheur de l'humanité. Mais c'est seulement la science qui peut nous sauver du danger signalé dans la première partie de cet exposé. Lorsqu'un pays, par la perfection de sa technique a été en mesure d'élever son niveau moyen de vie, le risque qu'il court, c'est qu'un autre peuple socialement moins évolué ne s'empare de cette technique, et grâce au bon marché de sa main-d'œuvre, n'arrive à concurrencer son devancier au point de susciter chez lui des crises, qui provoqueront le chômage et la régression des sommes disponibles pour le salaire. A cela, il n'y a qu'un remède : c'est le développement continu, permanent de la technique, qui permette aux pays qui en sont capables de rester à la tête du progrès matériel et d'assurer ainsi à leurs populations le bénéfice de leur avance ; et par cette technique qui s'appuie sur la science, il faut entendre aussi

bien celle qui consiste à faire rendre plus de blé à l'hectare, ou à détruire les parasites des plantes, ou à créer de nouveaux produits, que celle qui consiste à mieux organiser le travail, la production et la circulation des richesses.

La production de masse scientifiquement organisée est un moyen d'accroître, avec un minimum de peine, la production nécessaire à la satisfaction des besoins. A cela certains peuvent objecter que tous les pays ne sont pas aptes à la production de masse ; on se plaît, par exemple, à opposer la production de qualité de certains pays, comme la France, à la production quantitative d'autres pays ; et à tourner en ridicule la production standard, la production en séries. Il faudra réviser nos jugements sur ce point : peut-être la France par exemple, aura-t-elle intérêt à conserver cette réputation qui, dans la division internationale des tâches peut lui assurer certains avantages ; mais il ne faudrait pas, au nom d'un sentimentalisme périmé, faire obstacle à un développement peut-être moins brillant, mais plus profitable à la masse de ceux dont le sort nous occupe.

*
* *

Cet effort de production, nous le déclarons nécessaire pour que puisse être assurée la libération des besoins. Encore faut-il qu'il ne soit pas détourné de son but, et ne serve pas à accentuer les inégalités sociales. La question de la répartition se pose donc, car il serait trop optimiste de penser qu'une politique d'abondance pourrait suffire seule à faire disparaître la misère.

L'intérêt de l'amélioration de la répartition réside en ceci : c'est qu'elle doit permettre d'orienter la production dans un sens favorable à la satisfaction des besoins des masses plutôt que dans le sens de la satisfaction des désirs d'une minorité.

Or, pour orienter la production vers la satisfaction des

besoins essentiels, il faut donner à la masse un pouvoir d'achat supérieur.

Il se peut que, pour augmenter ce pouvoir d'achat, il faille mettre en cause le capital, et plus exactement le droit de propriété.

Il est bon ici de se retrancher derrière des autorités sur lesquelles on voudrait quelquefois s'appuyer pour justifier les abus du droit de propriété. Voici d'abord Saint Thomas :

« Selon l'ordre naturel, institué par la divine Providence, les choses inférieures ont pour fin de subvenir aux nécessités des hommes ; d'autre part, selon le droit naturel aussi, elles appartiennent en commun à tous les hommes en vue de cette fin. Il est vrai que l'appropriation personnelle est légitime, mais elle ne se fait qu'en vertu d'un droit secondaire et suivant les déterminations d'un droit positif et d'une institution humaine. Une telle institution ne peut valoir en nul cas à l'encontre du droit naturel fondamental. Elle ne détruit pas la communauté radicale. Aucune institution humaine ne peut sanctionner que la propriété individuelle prive un homme de l'usage nécessaire ; l'institution humaine doit sauvegarder le droit du besoin. Dans un état de la société où la répartition stable des biens de ce monde ne laisse subsister que des misères individuelles, aussi nombreuses, d'ailleurs, que l'on voudra, la solution pratique du problème du droit absolu à l'usage peut être laissée à la charité, et, dans les cas extrêmes, à une prise de possession qui ne doit pas être qualifiée du nom de rapine. » Ainsi parlait de la misère individuelle, Saint-Thomas.

« Mais, ajoute un commentateur contemporain, pour le cas où la misère serait sociale, c'est-à-dire organique, et résulterait d'un mauvais état des institutions, St. Thomas ne disait rien d'explicite. Nous devons donc déduire pour ce cas à partir des principes qu'il a lui-même posés, et je pense que nous le faisons légitimement de la façon que voici : C'est le

droit à l'usage qui est divin, naturel, fondamental et inaliénable. Le droit d'appropriation individuelle est secondaire, limité par le droit naturel et déterminé dans ses conditions et ses modalités par l'institution humaine. Lorsque l'institution de fait, dépassée par les événements, crée un état d'injustice sociale dans lequel l'impossibilité de distribuer les biens d'usage conformément aux besoins est devenu organique, il appartient à la Société et il est de son devoir de modifier ses institutions et de rendre son droit positif conforme au droit naturel pour ce qui est du mode d'appropriation individuelle et de la distribution des biens d'usage. La justice sociale exige que, d'une manière normale, dans l'ensemble d'un groupement déterminé le pouvoir d'achat se proportionne au besoin.»

On ne saurait mieux dire. Il convient seulement d'ajouter que cette réforme de structure, que ne condamne pas par principe la pensée chrétienne, va se trouver, en fait, singulièrement amorcée dans tous les pays qui auront souffert de la guerre, et surtout de l'invasion. Le nivellement se fera, s'est fait. Dans la mesure où des fortunes émergeront, surtout si elles sont le fait de la guerre, il sera bien difficile d'invoquer la morale et le caractère sacré de la propriété pour les protéger.

Ainsi pourrait se trouver réalisée cette condition que certains estiment indispensable pour la paix sociale : une sorte d'égalité dans la répartition des fortunes. Certes, ce serait une égalité obtenue par une régression générale, et ce n'est pas après une destruction de tant de richesses, que le moment paraît propice pour parler d'une amélioration de la condition humaine. Pourtant, deux circonstances favorables pourraient aider au démarrage dans le sens qui nous préoccupe.

D'une part, est-ce trop espérer que dans les conditions qui prévaudront dans la période qui va s'ouvrir, moins de travail et moins de matière soient employés à des œuvres de guerre,

et davantage à des œuvres de paix? D'autre part, l'effort de reconstruction et de réaménagement à faire semble devoir profiter à la masse : d'abord, parce qu'un énorme travail sera partout à faire, et parce que, de toute nécessité, ce travail devra s'orienter vers la satisfaction des besoins les plus élémentaires. Il faudrait aussi que cette reprise fût favorisée par une grande liberté des échanges.

*
* *

Liberté des échanges. Liberté. Ce mot donne l'occasion, en guise de conclusion, de reprendre le problème sous un angle différent.

Il est frappant que le Président Roosevelt, en promettant au monde les libertés qu'il juge essentielles ait été amené à employer des expressions, qu'on ne peut traduire en français que par des périphrases. A une autre époque, ou dans d'autres pays, après les expressions : liberté de pensée, liberté de parole, il semble que seraient naturellement venues des expressions simples, en français comme en anglais, de liberté du travail, liberté de circulation, liberté des échanges, etc.

Pourquoi ces mots ne sont-ils pas sortis de la bouche du Président des États-Unis d'Amérique? Pourquoi cette rupture dans la suite des expressions? Est-ce que, par hasard, ces libertés seraient réprouvées?

C'est là que gît, en effet, tout le problème : est-ce que pour nous libérer du joug du besoin, il faudra renoncer à des libertés qui nous sont chères, comme par exemple la liberté du travail, la liberté de choisir le travail, le genre de travail que nous préférons, la liberté de ne travailler que le temps qui nous est nécessaire pour gagner notre vie, ou au contraire, la liberté de travailler tout le temps qui nous plaît pour gagner davantage et nous assurer du superflu? Est-ce que ces libertés, qui, au même titre que la liberté de pensée ou d'expression, donnent leur prix à la vie individuelle,

seraient un obstacle à la solution du problème social de la libération du joug des besoins? »

Il y avait une théorie économique qui était bien séduisante, qui s'appuyait sur la notion de liberté individuelle, et qui s'appelait précisément le libéralisme : elle consistait à soutenir — et sa démonstration était rigoureuse — que c'est par le jeu des actions libres des individus que peut s'organiser au mieux de l'intérêt général la complexité de la vie économique.

Une autre théorie consiste aujourd'hui à imputer toutes les imperfections — et il y en a de graves — de l'organisation économique et sociale, précisément à cette liberté d'action individuelle ; et à soutenir qu'il faut « diriger » l'économie. Diriger l'économie, cela signifie qu'il faut ordonner et défendre, empêcher et contraindre, donc supprimer des libertés.

J'ai naturellement employé l'imparfait pour parler du libéralisme, le présent, pour parler du dirigisme.

Je crois en effet — et je regrette de devoir le croire — que c'est dans une économie dirigée que le monde d'après guerre va chercher à reconstruire.

Je le crois parce que cela m'apparaît comme une nécessité psychologique, et, provisoirement, technique.

Je regrette de devoir le croire parce que je ne suis pas convaincu du tout que les avantages du dirigisme l'emportent sur ses inconvénients. Économie dirigée. Dirigée par qui ? par quel génie assez sûr de lui-même pour ne pas se tromper ? assez compréhensif pour ne pas, à chaque instant, venir au travers de tout ce qui donne de la valeur à la vie individuelle ? Nous ne devrions jamais oublier que « Führer » en allemand signifie celui qui conduit, celui qui dirige, que « Duce » en italien a la même signification.

Mais peut-être après tout n'est-ce qu'une question de plus ou de moins. Dirigisme capitaliste des États-Unis, dirigisme politique de l'Allemagne nazie, dirigisme communiste de l'U. R. S. S., tant par le but à atteindre que par les méthodes

employées, il y a des différences essentielles. Le libéralisme lui-même, en dépit des caricatures qu'on en a présentées pour mieux l'accabler ne méconnaît pas la nécessité des règles imposées aux intérêts individuels, donc aux libertés individuelles.

Ce qui l'a desservi, c'est que ceux qui l'invoquaient n'ont voulu y voir que la justification de l'enrichissement individuel, et qu'ils ont fait de cet enrichissement individuel le but de l'activité sociale : c'est aussi qu'ils ont voulu subordonner à ce but les activités individuelles, les activités de leur prochain.

Or, il est certainement un but plus noble à proposer à l'activité économique de l'homme — et les vrais économistes libéraux ne l'ont jamais méconnu. Turgot lui-même l'affirmait : « Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous, et l'affaire de tous. »

Ce but, le président Roosevelt l'assigne à l'économie de demain : la libération du joug du besoin, *freedom from want*, affranchissement de cet état de misère qui n'est pas le même dans tous les pays, mais qui dans tous les pays dégrade une foule d'individus pour la honte de la Société.

Pour l'atteindre, il faudra admettre les belles paroles de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime, et la loi qui affranchit. » Mais il ne faudrait pas oublier non plus qu'il y a des lois qui oppriment et qui oppriment tous, le fort comme le faible. Car ce n'est pas seulement le capitalisme qui est en cause : c'est aussi la liberté du travailleur.

Entre ces libertés individuelles de travail, d'action, de mode de vie, et cette libération désirée et promise du joug des besoins, l'équilibre sera difficile à maintenir.

L'entreprise n'est cependant pas impossible. De même que, pour se défendre contre les attaques de l'extérieur, les Nations ont dû s'organiser pour avoir une armée, une marine, une

police, et que l'institution de ces services publics ne va pas sans restreindre les libertés individuelles, mais ne les restreint que dans une mesure connue à l'avance ; de même pour se défendre contre l'ennemi intérieur qu'est l'état endémique de pauvreté, on peut concevoir l'établissement d'institutions, de services sociaux dont le fonctionnement serait considéré comme une des données de base de l'organisation économique. Ces institutions, ces services impliqueraient, naturellement, une certaine limitation des libertés individuelles, mais n'en seraient pas la négation.

Leur existence, d'autre part, ne serait pas inconciliable avec la notion du profit personnel, qui restera malgré tout, le stimulant le plus efficace de l'activité humaine.

Le plan Beveridge répond à cette conception. Mais au moment même où la valeur des monnaies est dans la balance, alors qu'on ne sait pas ce que vaudra demain une livre, un dollar ou même un kilogramme d'or, il a le tort d'être purement financier et de s'enliser dans des barèmes et des calculs d'épargne et de capitalisation.

Ce qu'il faut, pour reprendre la définition du Maréchal Chang Kai Chaik, c'est, pour tous, des aliments, des vêtements, des maisons, des « livres », des soins, et pour tous ceux qui peuvent travailler, du travail. C'est cela qu'il faut pouvoir fournir ; c'est vers cela que devrait pouvoir s'orienter un monde qui serait libéré du joug de la crainte ; c'est vers cela que sans doute il va s'orienter en tout état de cause.

Il appartiendra au génie de chaque peuple à faire en sorte que cet effort de libération du joug du besoin ne se traduise pas par un asservissement à des tutelles bureaucratiques, à des règlements de caserne ou d'asile de vieillards, à des loisirs trop organisés, et à des travaux forcés. Si c'est l'homme qu'on veut libérer, il ne servirait à rien de changer seulement son genre de servitude.

Émile Mirost.

PRÉLUDES.

(SUITE.)

PRÉLUDE A LA GUERRE.

I. — STRATÉGIE.

Flocons noirs gonflant l'azur, telle une tente retranchée
d'où, tout à coup, s'échappent des aigles d'hommes...

Traces de sang sur les pistes chauves...

Effroi roulant des tonnerres...

Nuit...

Ainsi va le siècle!

Théories fugitives, crânes flambants, bottes instables...

Guerre...

Ainsi va l'homme!

Du fourreau gigantesque sort l'épée à double tranchant.
Choisir! tel est le signe du temps. Frapper! tel est le mot
d'ordre.

Plus de juste milieu; plus de préjugés fragiles et vacillants.
La terre tremble, tout va crouler...

Entouré de son troupeau craintif, le Grand Lutteur Humain
se repose. Depuis deux mille ans il s'est repu de sang. Se
lèvera-t-il à nouveau pour combattre?

Le Grand Lutteur Humain se repose. Et soudain, glissant
sur ses flancs, l'ombre ennemie monte à l'assaut.

Alors le Grand Lutteur se retourne, prête l'oreille, écoute...

Une voix étrange, prophétique, secoue l'Arbre d'Expé-

rience ; et des fruits mûrs tombent dans la mûre assemblée.

— J'ai vu, dit la voix du Siècle, des hommes que dévore la soif de monter. J'ai vu des ambitieux et des désespérés. O vous, qui vous dites libres d'agir, dites-moi quelle est la pensée qui vous domine, avant d'agir.

Alors, un des Petits Lutteurs se lève. Il tient d'une main le glaive, de l'autre l'olivier, et les soulève tour à tour, comme les deux poids d'une même balance.

— Je n'ai point d'ambition, dit-il d'une voix rauque, méprisante ; ma pensée n'a d'horizon que le Monde où j'existe, et que je veux gouverner sous le joug de ces deux sceptres.

Pour abattre le Grand Lutteur, mon éternel ennemi, je formerai ma légion d'aigles. Je leur donnerai des ailes d'acier, je les cuirasserai de fer et de feu. Je leur dirai le culte de la Force Prédestinée, pour qu'étouffe leur clémence et meure leur sensibilité. Je leur dirai le culte de la Race Nouvelle, afin que nul courant humain ne les détourne de leur croisade suprême.

Un frisson nouveau courut dans l'assemblée.

— Quelle est la pensée qui te domine ? insista la voix du Siècle.

Le Petit Lutteur se haussa.

— Ma pensée me dépasse. Elle rejoint l'éternelle Révolution, dont je vais actionner la machine. Le Grand Lutteur se repose, et son repos m'ennuie. Je veux l'entraîner dans l'abîme, dussé-je y rouler avec lui !

— Qui es-tu ? cria la voix du Siècle, intriguée.

— Je suis le Sage indifférent au Bien ou au Mal, à la Vérité ou à l'Erreur, et qui crée le seul monde possible : le monde qui intéresse les hommes !

— Pars ! dit alors la voix du Siècle. Mais gare à l'Anarchie des Instincts ! . . .

Et tandis que le Petit Lutteur sortait pour intriguer les hommes, le Grand Lutteur se retournait vers l'Humanité.

II. — CONQUÊTE.

En avant pour mille ans ! . . .

Et les spectres blonds se ruèrent
A l'appel de leur dieu suprême,
Sourds, aveugles, muets,
Fondus dans leur creuset d'acier.

La Mort eût dû les arrêter,
Mais sa fosse était trop étroite ;
Et les hordes l'assaillirent
Et la débordèrent.

Les champs, les villes et les hommes
Roulèrent sous leurs chars fumants,
Ecrasés, piétinés, fauchés
Jusqu'à leur fondement.

L'humanité se redressa :
Mais son cœur aimant défaillit,
Et sa main baissa l'étendard
Sur ses genoux, qui plièrent.

Les nations se dispersaient,
L'une tombant, l'autre fuyant,
Tandis que résonnait l'alarme
Aux quatre coins de l'univers.

En avant pour mille ans ! . . .

Les rangs serrés, comme leurs dents,
Ils mordaient le roc et l'acier.
Brisant les folles résistances,
Les contournant, les dépassant.

Sous leurs casques invulnérables
Leurs yeux dardaient l'indifférence,
Et l'adversaire humilié
Implorait en vain leur pitié.

Ils ignoraient l'usure,
Le remords, la défaite,
Et d'un pas dédaigneux
Secouaient les ruines.

Ils franchirent d'un bond
L'Europe et ses frontières
Et sur le continent
Déployèrent leurs ailes.

Puis la nuit s'étendit
Sur cette arène immense,
Et leurs vagues heurtèrent
Les bords de l'Océan...

III. — USURE.

Le Grand Lutteur Humain se repose,
La face voilée du pli de son manteau,
Son manteau de vertu dont la guerre a terni
Les couleurs palpitantes.

Il a traîné longtemps par les sentiers battus,
Sous le ciel écrasant, sur la terre enchaînée,
Il a traîné sanglant, dépouillé, mutilé,
Jusqu'aux retranchements de son âme impuissante.

Puis il s'est étendu, las de trop entreprendre,
Posant près de lui son glaive émoussé
Dans un suprême désespoir
De frapper encore et toujours . . .

La nuit étreint l'Europe esclave
Qui gît autour de lui dans un mortel effroi
Et qui palpite encore du fond de sa défaite
Et de son abdication.

Un tonnerre lointain se rapproche et s'éloigne ;
Des légions de feu courent dans les nuages,
Claironnant les échos de la grande mêlée
Dans les steppes lointaines.

Stalingrad ! Stalingrad ! nom qui proclame au siècle
L'écrasement total, sans honte ou trahison !
Ceux qui l'ont consacré n'étaient que des guerriers,
Des guerriers comme vous, des guerriers sans pitié !

Ils avaient reculé d'abord, mais sans effroi ;
Sciemment, savaamment,
Ils avaient reculé en faisant des battues,
Jusqu'à ce que leur Chef eut dit : Camarades !

Ils n'avaient qu'un seul but : Camaraderie.
Mais ce mot leur disait le sens de leur combat.
Et dans leur chair trempée comme un métal

Ils traitaient l'ennemi comme on traite la guerre :
 Mépris sacré de l'homme ! . . .
 Et ceux dont la puissance écrasait sans arrêt
 S'arrêtaient écrasés par leur propre impuissance.

Et leur gueule crachait en vain ses éclairs et ses foudres,
 Et leurs fers qui grinçaient, leurs ailes qui flambaient
 Secouaient en vain leur épouvantail ;
 Et la Mort drapée dans son linceul pathétique
 Faisait rire en croyant tuer !

Car ce qui s'est passé dans cette fosse aux morts
 Interdit aux vivants l'audace d'y penser !
 Car ce que ces titans ont inscrit sur ces pierres
 Laissera le Destin réfléchir à deux fois !

Et maintenant, silence : un symbole est en marche
 Et retourne la terre en chantant dans la ville :
 La paix couronnera le front de tes héros,
 Et le sens du travail va reprendre ses droits ! . . .

.....

Le Grand Lutteur Humain prête l'oreille, et songe
 Aux spectres blonds qu'il voit sous sa prunelle
 S'évanouir dans la neige et les sables
 D'un monde qui pour eux n'aura jamais de bornes.

Car rien n'arrêtera le char d'un Conquérant
 Qui trouve à chaque pas l'esclave ou l'ennemi,
 Et qui doit, pour sceller le destin de son règne,
 Ecraser tout le genre humain
 Sous le poids de sa volonté ;
 Tenir le sceptre de terreur
 Jusqu'au delà des apparences ;

S'entourer d'enceintes de fer
Et de gardes invulnérables ;
Epier les moindres pensées
De ses rivaux, de ses sujets,
Et se tenir toujours plus haut
Que leur volonté de puissance.

Toujours plus haut, toujours plus fort,
Malgré l'assaut des résistances !

Toujours plus haut, toujours plus fort,
Malgré la révolte qui gronde !

Toujours plus haut, toujours plus fort,
Malgré le poids de l'édifice !

Toujours plus haut, toujours plus fort,
Malgré l'usure et les malheurs !

Le Grand Lutteur Humain se lève,
Il saisit le glaive brisé,
Secoue la poussière des ruines
Et marche droit vers l'horizon.

Accrochées à son ombre auguste
Les légions tombées se lèvent,
Eclairant de flammes secrètes
La route longue et sinueuse
Qui va vers la Terre promise.

C'est une route aventureuse
Où la mort guette le passant ;
Mais il faut que l'Humanité
Marche sans peur dans la charnière
Pour survivre à ceux qui la tuent !

PRÉLUDE A L'AMITIÉ.

(A celle qui fut témoin.)

I. — AVEU.

Te le dirai-je? . . .

Tu fus le témoin digne et troublé. Tu fus peut-être la victime ! Car tes yeux brûlaient quand ses yeux flambaient ; car ton cœur vibrait quand le sien battait.

Te le dirai-je? . . .

Si ma victime est blessée, qu'importe : elle n'a pas compris. Elle ignore la blessure, et crie !

Mais toi, fleur d'amitié ! que sais-tu de moi pour la défendre ?

Je ne t'ai voué que ce que tu cherchais : sympathie muette et profane.

Mais si mon désespoir déroutait ta raison ? Si le cri de mon âme étouffait ton reproche ?

Je vois s'effeuiller le lys de ton front, et du foyer de ton blâme jaillir l'inavouable étonnement. Ah ! tu l'ignorais, le mal dont j'ai souffert ! tu l'ignorais, le démon de ma vérité !

Regarde : le voici qui se dresse et sourit ; et puis court, enjambant les heurts incalculés ; chancelle et se débat ; se redresse et s'élançe ; embrasse la vie ; étreint l'impossible ; aspire et languit ; espère et maudit ! . . .

Je vois frémir ta lèvre au pli secret. Mais ne dis rien ; écoute...

Sur les chemins tracés par la folle imprévoyance, ma pensée avide butinait l'ambrosie de sa fleur. Et soudain, la main de l'imprévu retomba sur mon front...

Mais telle est la fierté de l'homme, et telle sa revanche : je tirai de mon sein la flèche redoutée, et j'abattis l'orgueil d'une joie ennemie...

Qu'espères-tu de ton blâme? Un dédain farouche a tué mon désir!

Et je m'en vais, délivré, par les mêmes chemins que mon amour avait enchantés et fleuris. Je m'en vais, dépouillé, tel un seigneur déchu qui fait de sa misère un sujet de grandeur!..

O pudeur attentive! jalousie de ta grâce! cheveux épars livrés à mes fièvres, telle une harpe au vent qui gémit! reproche qui meurt sur ta lèvre pâmée!...

II. — SECRETS.

Il me semble étouffer dans ce frisson crispé
Que font mes pas dans l'allée isolée.
Pourquoi ce frisson? Ai-je trop avoué?

Est-ce pour échapper au mystère imprévu
Que me voici dans l'allée isolée?
Pourquoi ce mystère? Ai-je trop soupiré?

Je ne peux concevoir un oubli plus secret
Que de m'enfuir dans l'allée isolée.
Pourquoi cet oubli? Ai-je trop regretté?

.....

Laisse-moi frissonner, ainsi le veut mon âme !
 Ses élans, ses désirs, ses fièvres, ses remords,
 Tout ce qui la fait vivre et jouir et souffrir !

Laisse-moi soupirer, ainsi le veut mon âme !
 Ne retiens pas le souffle orageux qui l'emporte
 Au delà du bonheur, au delà de l'amour !

Laisse-moi regretter, ainsi le veut mon âme !
 Ses cris, ses passions, ses révoltes sans fond,
 Laisse-les s'épancher dans le creux de ma vie !

.....

Entends-tu, entends-tu
 Cette incertaine mélodie
 Qui s'élançe
 Et fleurit mon désert ?

C'est la voix du regret,
 C'est l'appel de l'aimée,
 C'est la douce amertume
 D'une amère douceur :

« Si tu savais combien j'ai souffert de ma haine !
 « Si tu savais combien j'ai désiré t'aimer !
 « Si tu savais pourquoi j'ai cessé de t'attendre
 « Et pourquoi j'ai cessé de croire à mon bonheur !

« Si tu savais . . . Mais non, tu ne voyais que toi,
 « Toi seul, ton seul désir et ta seule souffrance !

« Toi qui fus mon premier élan. — mais le sais-tu ?
 « Toi qui fus mon premier frisson, que cherchais-tu ?
 « Que voulais-tu de moi, de ma coupe si fraîche ?
 « Que voulais-tu de plus que mon cœur et ma vie ?

« Si tu savais... Mais non, tu ne cherchais que toi,
« Toi seul, ton seul désir et ta seule souffrance !

« Ah ! cesse de haïr et de maudire en vain !
« Va poursuivre plus loin, si tu crois les trouver,
« Ce parfum d'amitié, ce rêve de bonheur,
« Ce charme d'une offrande aussi pure que moi !

« Si tu savais... Mais non, tu n'aspirais qu'à toi,
« Toi seul, ton seul désir et ta seule souffrance ! »

.....

Le vent convoque les nuages
Qui s'assemblent à l'horizon,
Et tout s'arrête...

Où vais-je, amie ? où vont mes pas ?
S'en aller, s'évader sans cesse,
Pour aller où ?...

Marchons, marchons toujours...
Marchons, dussions-nous disparaître...
Marchons sans un pas plus profond que l'autre...
Marchons à pas feutrés, n'écoutons que nos pas...

III. — DIVERSION.

Je ne connais de femme
Aussi jolie
Que ma fière jalouse
Aux yeux cléments.

Et depuis, et depuis, mon joyeux cavalier
 Me rappelait, me rappelait,
 Et tant de fois, et tant, tant de fois refusai
 Qu'il en a perdu le parfum !

C'est elle tout entière
 Cette chanson,
 Que la chanson d'une autre
 Interrompt.

Elle est fière et jalouse
 En la chantant,
 Et cette allusion
 Fait que j'oublie.

Et je ne sais de femme
 Aussi jolie
 Que ma fière jalouse
 Aux yeux cléments.

IV. — RECHUTE.

Quel que soit ton secret, c'est le secret d'aimer,
 Et tu n'oses pas l'avouer ;
 Quel que soit ton espoir, cet espoir est le mien,
 Et je n'ose pas le trahir.

Et nous restons tous deux à nous ronger de loin
 D'une tendresse inassouvie,
 Et toujours me rappelle un amour étranger, —
 Ta jalousie et mon malheur.

Toute chose qui brûle a son heure ici-bas
Jusqu'à ce que l'esprit l'étouffe ;
Mais rien ne peut éteindre en ma cendre amoureuse
L'espoir qui couve et qui renaît.

Espérer, c'est toute ma vie.

Je ne cesse pas d'espérer,
Dans le bonheur, dans le malheur,
Dans mon esprit et dans mon cœur.

Espérer, c'est ma volonté.

Je ne cesse pas de lutter,
Dans mes veilles, dans mon sommeil,
Dans mon esprit et dans mon cœur.

Espérer, c'est ma vérité.

Je ne cesse pas de chercher,
Dans la lumière, dans la nuit,
Dans mon esprit et dans mon cœur.

Espérer, c'est mon œuvre d'art.

Je ne cesse pas de créer,
Dans le tourment, dans la raison,
Dans mon esprit et dans mon cœur.

Espérer, c'est mon dernier vœu.

Et je m'en souviendrai toujours,
Dans la haine, dans le dédain,
Dans mon esprit et dans mon cœur.

PRÉLUDE A LA FOLIE.

I. — CYNISME.

Elle ne se hâte pas de me recevoir,
Qu'importe . . .
Elle me reçoit presque nue
Dans sa robe de chambre aux plis frémissants.
Elle est toute à moi,
Indifférence et passion . . .

Si tu me dédaignes
Je te blesserai !
Car je suis ainsi fait
Que l'on ne peut compter sur moi.

Elle ne se hâte pas de me recevoir,
Qu'importe . . .
Sa mine est pâle et ravagée
Par le désastre d'un baiser.
C'est moi, c'est moi qui créai le désastre !
Qu'est-ce qui te fait croire que je dois souffrir ?
Je suis le criminel et non pas la victime !
Si tu me provoques
Je te blesserai !

Cesse de me consumer de ton regard.
Je ne t'ai rien dit,
Je ne t'ai dit qu'un mot peut-être . . .
Je n'y pense plus d'ailleurs,
Mais j'y penserai si tu me dédaignes !

Sa robe traîne comme une larme
Jusqu'à mes pieds endoloris.
Quelle torture que d'aimer !
Aimera-t-elle jamais ?
Non, elle haïra jusqu'à mourir d'amour !

Je la vois déjà pleurante et penchée
Sur mes souvenirs ;
Elle en fait les siens, mais trop tard !
J'en aurai d'autres, plus frais.
Car je suis ainsi fait
Que l'on ne peut compter sur moi !

II. — LA SÉRÉNADE A REBOURS.

Voyez-vous là-haut ce balcon
Tout grognon ?
Voyez-vous là-haut ? Personne.
Tant pis !

J'ai connu les chansons d'amour
Qu'elle avait en horreur,
Et j'en ai fait le répertoire
De ma sérénade à rebours.

Par une froide nuit de haine
 Et de désespoir,
 Sous les jalousies closes
 Comme ses lèvres,

Je hululai, sinistre hibou,
 Dans le silence,
 Et j'attendis le plomb chasseur
 Dans mon cœur.

Elle s'en plaignit aux étoiles
 Qui m'épièrent chaque nuit,
 Et comme je ne venais plus
 Elle cessa de m'attendre.

Voyez-vous là-haut ce balcon
 Tout grognon ?
 Voyez-vous là-haut ? Personne.
 Tant pis !

III. — DÉLIRE.

J'ai perdu le monde
 Et c'est peu de chose :
 Ce n'est qu'un ballon
 Dans ma main.

J'ai perdu l'espoir
 Et c'est peu de chose :
 Ce n'est qu'une ride
 A mon front.

J'ai perdu l'amour
Et c'est peu de chose :
Ce n'est qu'une bague
A mon doigt.

J'ai perdu la vie
Et c'est peu de chose :
Ce n'est qu'un soupir
Sur mes lèvres.

Allons ! bois ta coupe
Jusqu'à la lie,
Et fonds-toi dans cette amertume
Des vanités !

N'espère plus pour toi-même,
N'espère plus pour les autres.
Plus de projets, plus d'offrandes têtues.
Jette l'anathème et va-t'en !

Ah ! voir s'évanouir dans l'heure agonisante
Le peu que j'ai vécu ici-bas et là-haut !
Enfouir dans l'horreur du néant qui m'emporte
Le fruit de mes pensées, la fleur de mes amours !
Quel meurtre ravissant ! quel suicide exaltant !
Pour mon cœur qui n'espère plus
Quel désespoir inespéré ! . . .

PRÉLUDE A LA MORT.

I. — *DE PROFUNDIS.*

Dans la poussière
Qui t'engendra,
Mortel,
Rentre à jamais.

Tout est fini,
Tout.
Espoirs,
Projets,
Soucis,
Tout est fini.

Les pleurs qui t'accompagnent
Vers l'au-delà
Sont un ultime et faible écho
Que tu ne perçois plus.

Et l'on te porte inerte
En ton cercueil
Que frappent vainement
Les regrets inutiles.

Qu'importe le secret de vivre
A ton mystère ?
Qu'importe la détresse humaine
A ton repos ?

Pars et dépouille-toi
Des vanités.
Pars et dissipe-toi
Dans le néant.

Tout est passé,
Tout.
Amours,
Bonheurs,
Vertus,
Tout est passé.

Dans la poussière
Qui t'engendra,
Mortel,
Rentre à jamais.

III. — LITANIES.

(En mémoire d'une jeune fille.)

Le cimetière croît et se multiplie
pareil aux sables d'un désert décharné
et ses pierres jonchent l'infini,
procession que le temps immobilise
sous l'ardeur des soleils et la pâleur des lunes,
faisant tourner leur ombre autour d'elle-même
comme la roue de chaque destin gisant là . . .

Si les morts pouvaient parler,
s'ils pouvaient soulever la borne de leur éternité
et paraître dans le vent,
dans le vent qui les a fauchés,
on entendrait une voix étrange,
bien étrange parmi leurs voix,
mais le vent ronge la pierre
et s'en revient toujours plus glacé. . .

Le vent ronge la pierre
et s'en revient plus glacé,
apportant soudain l'écho d'une voix,
cette voix qui criait aux vivants,
les secouant de leur torpeur,
et l'on dirait que les morts à leur tour s'éveillent
étonnés de la vie qui frémit dans cette voix,
et l'on voudrait qu'elle crie encore
pour secouer les vivants à leur tour. . .

Suis-je morte ? crie la voix,
et son jeune sein sursaute étonné
du geste qui l'a figé à jamais,
et le vent qui l'a fauchée
lui renvoie l'écho de son cri
accompagné des rumeurs de villes aimées,
d'appels tendres et familiers,
de vagues rutilantes et joyeuses. . .

Suis-je morte ? crie la voix,
et son jeune sein étouffe écrasé,
et la borne de son éternité
la cloue muette en son destin,
et le cercueil navré du trésor recueilli
se tait sous le choc qui l'a refermé. . .

Sous l'ardeur des soleils et la pâleur des lunes
le cimetière croît et se multiplie,
et le vent ronge la pierre,
et le vent revient toujours plus glacé
se perdre dans les rumeurs des villes aimées . . .

III. — ? . . .

Le vent roule en courant sur les tombes
Un chaos de mystère éternel
Et les pleurs de la nuit angoissée
Vont moisir sur la pierre gelée.

Le vent pleure un chaos de mystère
En courant sur les tombes moisies
Et la nuit fait rouler son angoisse
Sur la pierre où le gel s'éternise.

Le vent court éternel et gelé
Sur la tombe à la pierre moisie
Et l'angoisse des nuits éplorées
Roule avec le chaos du mystère . . .

(à suivre.)

François DORANT.

LETTRE A UN AMI SOCIALISTE.

CHER AMI,

Je partage entièrement le sentiment quelque peu angoissé que vous ressentez devant le spectacle des malentendus qui peuvent diviser encore les Français.

Assurément tous ou presque sont unis dans la grande pensée de la Libération. Mais après, comment reconstruire la France? C'est là que les oppositions se manifestent, que les fossés se creusent. Catholiques, socialistes, communistes, ont chacun leur idéal, leurs rêves généreux. Mais ces rêves ne coïncident pas toujours. N'y a-t-il donc pas moyen de s'entendre? Vous qui êtes socialiste et qui avez des amis catholiques, vous vous demandez si l'opposition est si fondamentale entre les deux doctrines, et c'est la première question à laquelle je veux répondre.

Peut-on être, à la fois, catholique et socialiste?

Je serai très franc et, quitte à vous choquer, je vous répondrai d'abord : en principe, non. Si l'on prend les deux mots au pied de la lettre, ils s'opposent, parce que le vrai socialisme est d'origine matérialiste, tandis que le catholicisme est spiritualiste. Le Socialisme, au sens strict du mot, limite l'horizon des pensées humaines à la terre ; il cherche son paradis ici-bas. Le Christianisme, au contraire, affirme que la destinée humaine se prolonge au delà du visible, dans

une vie meilleure et éternelle. Les points de départ sont donc différents.

Mais cela ne veut pas dire que le Christianisme, le vrai, se désintéresse des conditions où s'écoule une existence qu'il considère comme provisoire : prétexter de la brièveté de notre passage sur la terre pour prêcher aux malheureux une résignation passive qui sera abondamment exploitée par les puissants, c'est forcer le sens des textes de l'Évangile. Si Jésus a dit : « Bienheureux les pauvres », c'est pour les consoler, ce n'est pas pour autoriser les riches à les tondre. Il a suffisamment enseigné la fraternité, la justice et maudit le règne de l'Or, pour que l'on sache à quoi s'en tenir.

Cette mise au point montre déjà que l'opposition, en principe radicale entre le Christianisme et le Socialisme, s'assouplit dans la pratique. Il y a beaucoup moins d'opposition entre les catholiques et les socialistes qu'entre le Catholicisme et le Socialisme. Si nous envisageons les efforts faits par les socialistes pour porter remède aux injustices sociales, nous constatons que ces efforts sont parallèles à ceux de la portion la plus sincère, la plus profondément évangélique des catholiques.

Quel tribun socialiste ou communiste a stigmatisé les abus du Capitalisme avec plus de virulence que Pie XI?

« Il importe, dit-il, de ramener aux exigences du bien commun et aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours les graves dérèglements. » (*Encyclique Quadragesimo Anno*, 15 mai 1931.)

L'impulsion énergique donnée par les Papes à l'étude des problèmes sociaux et à la mise en œuvre de réformes favorables aux travailleurs a montré son efficacité dans les progrès des Semaines sociales, du Syndicalisme chrétien, de la J.O.C. etc. Il n'y a plus de doute aujourd'hui, sur le

terrain de l'action, lorsqu'il s'agit de créer aux classes laborieuses une vie plus humaine, plus digne, plus heureuse, lorsqu'il s'agit de lutter contre les abus du capitalisme, catholiques et socialistes s'entendent.

Jusqu'où peut aller cette collaboration? Très loin, à mon avis, pourvu que les principes soient sauvegardés.

Le Socialisme préconise la socialisation des moyens de production. C'est là un grand mot dont il ne faut pas se griser (on s'est tant grisé de mots dans notre pauvre pays). Il faut étudier l'efficacité des mesures que cela représente, avec le désir parfaitement juste de ne pas laisser les moyens de s'enrichir uniquement aux mains de ceux qui sont déjà riches, mais aussi avec un sens aigu des possibilités économiques. Les réformes les plus généreuses ne sont pas à tenter, si l'expérience prouve avec évidence qu'elles ne rendent pas. Par ailleurs je vous accorde bien volontiers que la misère est un engrenage dont les victimes, habituellement, sont incapables de se dégager par leurs propres efforts : l'État, protecteur des faibles, doit intervenir pour briser les chaînes de ceux qu'opprime le Veau d'Or, toujours debout, hélas!

Jusqu'où peut aller cette intervention de l'État? Et, à ce sujet, vous me demandez ce que je pense des opinions rapportées par M. Tixier, Commissaire au Travail, dans son discours du 10 octobre, au sujet de différentes nationalisations : nationalisation des mines, des chemins de fer, des transports aériens, de la marine marchande, de l'énergie électrique, des banques, etc. Même si ces nationalisations ne sont pas des « étatisations », même si elles se contentent de contrôler la gestion privée, sans faire gérer ces entreprises par l'État lui-même, n'y a-t-il pas là une grave atteinte à la propriété privée? Vous pensez que non ; d'autres pensent que oui, où est la vérité? Je vais m'excuser de vous laisser attendre un peu ma réponse et de vous faire remonter, non pas au déluge, mais à quelques principes. C'est, à mon avis, le seul moyen de voir clair.

L'Église catholique a toujours défendu la propriété privée ; elle a cela de commun avec les gendarmes, ce qui ne la rend pas sympathique à tout le monde, en particulier aux voleurs. Mais vous m'avouerez que même un député socialiste n'aime pas qu'on lui vole son auto, — en quoi, d'ailleurs, il a parfaitement raison, puisque c'est un instrument de travail qui peut doubler son activité. Donc l'Église catholique défend la propriété privée, mais pourquoi ? tout le nœud de la question est là. La morale catholique défend le droit de propriété, parce que c'est le meilleur moyen de mettre en œuvre un droit plus profond, plus premier : *le droit à la vie*.

La nature met à la disposition de l'homme des moyens d'existence : matières premières de toutes sortes, terre, céréales, bois, minerais, poissons, gibier, animaux domestiques, etc. Mais, comment exploiter ces ressources au maximum ? L'expérience a prouvé que l'indivision rendait peu et était la source de beaucoup de discordes : on soigne beaucoup mieux son jardin à soi qu'un champ qui n'appartient à personne ou qui appartient à tout le monde, ce qui revient au même. L'appropriation permet une exploitation plus fructueuse et plus ordonnée ; même à l'époque patriarcale, il fallait délimiter, au moins vaguement, les pacages, pour éviter les querelles entre bergers, témoin l'histoire d'Abraham et de Loth (je vous avais dit que je vous ferais remonter presque au Déluge !). D'ailleurs s'il n'y avait pas de propriété, le vol ne pourrait être interdit et je ne sache pas qu'à l'heure actuelle il y ait dans le monde un pays où le vol soit autorisé.

Tout le monde est donc d'accord : un minimum d'appropriation est nécessaire pour rendre la vie tenable ; personne ne réclame la socialisation des brosses à dents. Mais jusqu'où doit aller l'appropriation des biens de ce monde, c'est là que les opinions divergent.

La morale catholique, la vraie, est sur ce point plus communautaire que ne le sont peut-être certains socialistes, car

elle n'oublie pas que le droit à la vie est antérieur et supérieur au droit de propriété. Témoin la solution de ce cas limite, solution peu connue du grand public : si un misérable, sur le point de mourir de faim, prend du pain dans une boulangerie, doit-on l'arrêter? Les hommes de cœur et de bon sens diront que, si on l'arrête, on doit au moins lui accorder le maximum de circonstances atténuantes et l'acquitter. Mais l'Église va plus loin : elle déclare que le procès doit se terminer par un non-lieu et que même on ne devrait pas arrêter ce voleur qui n'en est pas un. Écoutez l'éloquence du R. P. Janvier plaider la cause de ce pauvre :

« Je le sais, vos biens sont à vous ; vous en êtes les maîtres, il vous appartient d'en disposer avec une sage liberté. Mais moi, j'ai le droit de vivre plus que vous n'avez le droit d'être riches ; j'ai le droit de pourvoir à mon existence et au salut de ma personne plus que vous n'avez le droit d'étendre vos domaines, de remplir vos bourses et vos greniers, de porter des vêtements somptueux, d'habiter des palais, d'offrir des banquets coûteux, de satisfaire vos fantaisies. *Fame pereo*. Je meurs de faim à votre porte, et vous n'ordonnez même pas à vos serviteurs de m'apporter les restes et les miettes de votre festin. La justice s'indigne, elle me montre sur votre table le morceau de pain qui m'empêchera de mourir, elle me commande de le prendre et de le manger, elle m'enseigne qu'il n'est plus à vous, mais qu'il est à moi, car Dieu a voulu que la terre assurât à tous le nécessaire avant d'apporter à quelques-uns la surabondance et le superflu. » (R. P. Janvier, Carême 1918, p. 141.)

Ainsi donc le droit à la vie est antérieur au droit de propriété et celui-ci n'est que le moyen reconnu par la sagesse des Nations le plus apte à mettre en œuvre le premier. Mais le droit de propriété a encore d'autres arguments pour lui. Tout le monde désire vivre en homme libre, à notre époque, et nous apprécions d'autant plus la liberté que beaucoup de

nos frères en sont privés. Or un peu de réflexion montre vite qu'on n'est vraiment libre en ce monde que si l'on occupe un minimum de surface ; l'ouvrier se sent libre et citoyen à partir du jour où il a son jardin, surtout s'il en est vraiment propriétaire. Il y a une barrière entre les passants et lui, et quand, le dimanche après-midi, en bras de chemise, il soigne ses capucines ou ses haricots, il se sent vraiment patron chez lui. De plus, s'il peut mettre un peu d'argent de côté et le déposer à la caisse d'épargne, il ne sera plus accablé par l'angoisse du pain quotidien, il ne sera plus à la merci d'une interruption de travail, qu'elle provienne d'un accident, d'une maladie, d'une grève ou du chômage, il pourra respirer plus librement. Et si, à la fin de sa vie, il peut laisser à ses enfants un petit avoir qui leur permette d'affronter les luttes de l'existence avec moins de risques et de peines que lui-même, il mourra content.

La propriété est donc une garantie de la liberté, et, par l'héritage, elle est un élément de la continuité et de la stabilité familiales.

En somme l'idéal n'est pas de supprimer le droit de propriété, mais de *multiplier les propriétaires*.

Etes-vous de mon avis ? — Je vous devine réticent, et je sens tout de suite venir l'objection : mais précisément, ce que nous reprochons à l'état social actuel, c'est qu'il rend ce modeste bonheur impossible à des milliers de prolétaires. C'est cela que nous voulons changer : nous ne voulons plus voir des millionnaires soupirer parce que l'une de leurs trois autos est en panne ou parce que la fourrure de Madame est légèrement mangée par les mites — tandis que là-haut, au sixième étage d'une maison grise, dans une cuisine où pénètre un peu de lumière blafarde, un enfant devant une table sans pain pleure : « Maman, j'ai faim. »

Cher ami, si vous saviez comme je suis d'accord avec vous ! Moi non plus je ne veux plus voir cela. J'ai administré une

fois une pauvre femme qui se mourait dans un taudis, sur un grabat infect et, à deux cents mètres de là, je voyais le château du patron s'étaler majestueusement dans un beau parc : ce jour-là j'ai compris, mieux que jamais, qu'il y avait quelque chose à changer dans notre société.

Notez bien que je n'ai aucune preuve que ce patron fût un malhonnête homme : et il est possible qu'il n'en fût pas un. Mais il était atteint de cette cécité étrange, fruit d'une éducation à œillères et de préjugés invétérés, qui font qu'on passe à côté de la misère sans la voir.

Que l'État ait le droit et même le devoir de rappeler aux capitalistes qu'il y a des prolétaires qui crèvent de faim à leur porte — qu'il ait même le droit de rappeler cette vérité durement et d'en imposer les conséquences logiques à ceux qui font la sourde oreille — sur ce point je suis entièrement d'accord avec vous... et avec Saint Thomas d'Aquin, théologien catholique traditionnel par excellence.

Ce fils de grand seigneur, devenu moine mendiant déclare tranquillement : « Le superflu des riches est dû, en vertu du droit naturel, au soulagement des besoins des pauvres. »

Notez bien qu'il ne s'agit pas ici d'une aumône : c'est un dû, nous sommes sur le terrain de la *justice*.

J'entends déjà certaines personnes bien pensantes me traiter d'anarchiste. Je ne suis pas un anarchiste en parlant ainsi, je suis simplement un chrétien ; car voici la ligne de partage entre l'anarchisme et le catholicisme sur ce terrain délicat : cette créance que l'indigence du prolétaire a sur le superflu du riche, il ne peut se la payer lui-même : cela prêterait évidemment à beaucoup d'abus. Mais entre le pauvre et le riche il y a un arbitre qui est l'État, l'autorité chargée du bien commun de la nation, le prince, comme on disait autrefois ; c'est pourquoi Cajetan, théologien catholique également traditionnel, dit : « On commet une injustice envers les indigents en ne leur distribuant pas son superflu, c'est cette

injustice que le prince, gardien de la justice, peut et doit supprimer dès qu'il la constate avec évidence.» Et c'est ce que le R. P. Vermeersch explique ainsi : « La communauté possède sur le superflu ce même droit que, sous le coup d'une nécessité extrême, l'indigent peut exercer sur n'importe quel bien. L'indigent a le droit de prendre et ainsi d'acquérir ; la communauté peut réclamer le superflu et l'obtenir par son organe légitime, en tant que le bien commun s'y trouve intéressé. L'État devra donc, le cas échéant, contraindre les avarés opulents à l'accomplissement de leurs devoirs sociaux. »

Mais nous voici en plein socialisme d'État, va-t-on s'écrier, les uns avec joie, les autres avec terreur. Nous y serions presque, si nous n'étions pas en plein christianisme tout simplement.

Quand je vous disais que vous n'étiez pas si loin de l'Évangile que vous le pensiez.

Le principe est donc acquis, en morale chrétienne : le superflu des riches doit normalement servir à subvenir aux besoins des prolétaires : l'équilibre doit être rétabli entre la surabondance de quelques-uns et la pauvreté du grand nombre, et si les riches ne donnent pas de bon gré leur superflu, l'État a le droit d'intervenir. Cette bonne volonté, reconnaissons-le, est rare. Le spectacle auquel nous assistons ces dernières années était tout autre : c'est Pie XI lui-même qui le constate :

« Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'ordinaire, ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

« Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit

et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.

« Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites : ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont les moins gênés par les scrupules de conscience. » (*Quadragesimo Anno.*)

Après avoir signalé ces maux, le grand Pape indique le remède. Il condamne le libéralisme économique selon lequel « les pouvoirs publics doivent abandonner la vie économique affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions ».

Il reconnaît que la dictature économique « immodérée et violente de sa nature a besoin d'un frein énergique et d'une sage direction qu'elle ne trouve pas en elle-même ».

Il faut, ajoute-t-il, « que la libre concurrence contenue dans de justes et raisonnables limites, et plus encore la puissance économique, soient effectivement soumises à l'Autorité publique, en tout ce qui relève de celle-ci ».

Donc pas de doute, l'État peut et doit intervenir quand l'injustice est trop criante. La justice sociale l'y pousse. Mais comment et jusqu'à quel point doit-il intervenir ? Tout le problème est là. Tout le monde admet le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce n'est d'ailleurs qu'une entaille accidentelle à la propriété privée.

Tout le monde admet l'impôt sur le revenu, bien qu'il ait fait beaucoup crier, comme tous les impôts et toutes les nouveautés. On accepte moins bien certains impôts sur les successions dont le tarif paraît cruel à certains. Mais j'avoue que j'ai du mal à m'apitoyer sur le sort d'un héritier qui en venant au monde ne trouve que 10 millions au lieu de 15 dans son berceau.

En matière de redistribution agraire, des moralistes catholiques avancés, tout en déconseillant l'expropriation, même avec indemnité, pensent que l'État peut procéder graduellement par des mesures de contrainte moins rigoureuses pour aboutir à une meilleure répartition des terres.

Reste le problème de la propriété industrielle, puis celui de la banque ?

Je vous dirai tout de suite qu'à mon avis, lorsqu'on parle de socialisation, on oublie un peu trop qu'une réussite industrielle est due à l'initiative d'un homme.

Si telle centrale d'énergie électrique que je connais pour avoir travaillé sur son chantier est capable à l'heure actuelle de fournir le courant à une portion notable du territoire français, c'est parce que un ou deux hommes ont eu l'audace et l'intelligence de concevoir l'idée et de courir les risques de l'entreprise. Sans l'appoint personnel de ces volontés énergiques rien n'aurait existé et des centaines ou des milliers d'ouvriers seraient restés sans travail.

N'oublions pas cela lorsque nous cherchons par ailleurs à empêcher ces entrepreneurs d'oublier qu'ils n'auraient rien pu faire sans les bras des travailleurs.

Et le capital, ce capital qui a si mauvaise réputation en ce moment, était nécessaire tout de même pour faire les avances considérables que suppose le lancement d'une affaire si importante.

Mais cela posé, je reconnais que l'État a le droit d'exercer un *contrôle* pour vérifier que les profits des entrepreneurs et surtout des bailleurs de fonds ne sont pas excessifs, et qu'ils ne se font pas au détriment des salaires.

L'État a le droit d'intervenir pour empêcher que, en renversant les rôles, la finance ne devienne la maîtresse de l'entreprise, d'une multitude d'entreprises et que la dictature de l'argent n'impose, par dessus toutes les lois morales, son exigence intraitable du gain par dessus tout.

L'État a le droit d'intervenir pour assurer l'honnêteté des transactions bancaires et empêcher les opérations hasardeuses qui peuvent amener des ruines collectives. Le Président Roosevelt a discipliné énergiquement les banques américaines et il semble bien qu'il a eu raison.

L'intérêt de la nation exige qu'aucune dictature économique ne soit exercée par une minorité aux dépens de l'ensemble de la population et le gouvernement a le droit de prendre les moyens nécessaires pour l'empêcher (1).

Certaines entreprises industrielles prennent du fait de leur extension, du fait aussi de l'importance du produit qu'elles livrent au public, un caractère d'intérêt général. La plupart d'entre elles ne peuvent se fonder ou se développer qu'en utilisant des terrains, des cours d'eau, des sous-sols miniers qui sont du domaine public. Pour toutes ces raisons ceux qui les dirigent sortent pour ainsi dire de la zone d'activité purement privée, pour devenir dans une certaine mesure des gérants de l'intérêt public. C'est un des cas types où la *propriété*, par la force même des choses, devient, selon une formule connue, *fonction sociale*.

Cette formule est conforme à la morale chrétienne, si on l'entend de l'exercice du droit de propriété, de l'usage des revenus, et si on n'entend pas par là supprimer le droit de propriété en lui-même. Mais l'histoire enseigne aussi que le régime de la propriété a varié avec le temps et qu'il se diversifie selon les peuples ; il n'y a en cela, *a priori*, rien d'immoral.

N'oublions pas le grand principe que nous avons reconnu au début de cette discussion ; la propriété est faite pour mieux

(1) Le Professeur Georges RENARD, mort récemment sous l'habit dominicain, écrivait, le 25 juillet 1936 (*Vie Intellectuelle*, p. 250, «L'intervention de l'État dans les affaires») : «L'encyclique *Quadragesimo Anno* n'impose pas la nationalisation du crédit ; mais elle la tient incontestablement pour correcte.»

satisfaire au droit à la vie. Le premier problème est de faire vivre tous les hommes sur la grande intendance universelle de la nature : la propriété n'est qu'un moyen par rapport à ce premier but. Si une certaine socialisation de la propriété permet de mieux atteindre cet objectif : tant mieux.

Toutefois l'Église maintient que la propriété privée, si elle est susceptible de modalités diverses, ne doit pas disparaître, car avec elle disparaîtrait l'un des remparts les plus sûrs de la liberté.

D'ailleurs, du simple point de vue du rendement industriel et commercial, l'expérience a prouvé, vous le savez, que l'État n'a pas en général intérêt à se substituer aux individus. Quoi qu'on en dise, l'appât du gain et la joie de réaliser une idée personnelle sont encore les meilleurs excitants au travail. Il faut prendre les hommes comme ils sont. Chacun sait que toute administration est fatalement routinière. L'homme qui touche son fixe à la fin du mois n'a aucun intérêt à travailler plus vite ou à inventer un moyen de produire davantage. Il sait qu'il n'y gagnera pas un centime de plus et la loi du moindre effort est là. Il faudrait être un héros pour agir autrement et les héros sont rares.

Le contrôle de certaines entreprises industrielles ou financières par l'État ou par des représentants de la profession organisée, patrons et ouvriers, s'il ne me paraît pas illégitime, court peut-être le danger de devenir paralysant. Il y a un juste milieu à tenir, et c'est aux experts à trouver le dosage.

On ne fera de la fraternité féconde qu'à condition de ne pas supprimer la liberté.

Enfin, si je ne vous ennuie pas trop, je me permettrai une dernière considération : il faut se garder, sinon d'une divinisation, du moins d'une canonisation de l'État. Qui est l'État ? Ce n'est pas une abstraction : c'est concrètement l'organisme chargé de gérer le bien de la nation : pratiquement c'est un ensemble d'hommes qui gouvernent et administrent

le chose publique. Parmi ces hommes il y en a d'honnêtes, il y en a d'autres qui le sont moins. Leur gestion est contrôlée, c'est entendu, mais tout contrôle a quelques mailles déchirées par où passe ce qui ne devrait pas passer.

Il n'est donc pas toujours sûr que tout ira mieux là où l'État mettra son nez, mais en principe les hommes, qui sont à la tête d'un service ont une position qui leur permet de mieux juger de l'intérêt général que de simples particuliers.

Il est temps de conclure cette longue discussion que d'ailleurs je ne considère pas comme close.

Le vœu de la nature est que tous les hommes puissent vivre — et convenablement, — des richesses du globe. La sagesse des nations a reconnu que le meilleur moyen d'exploiter ces richesses était une certaine appropriation, d'où le droit de propriété, lequel est en même temps un épanouissement de la personnalité humaine et une garantie de sa liberté.

Mais la propriété destinée à créer de la vie, plus de vie, ne doit pas devenir une puissance de mort. C'est ce qui arrive lorsque le déséquilibre est trop grand entre la grande fortune des uns et la misère des autres. Le droit à la vie a deux moyens de réagir : individuellement, en cas de misère extrême, il autorise l'indigent à se servir lui-même ; collectivement, il est exercé par la puissance publique qui a le droit, en vertu de la justice sociale, de drainer le superflu des riches au profit du bien commun et en particulier des prolétaires. Ce droit d'intervention de la puissance publique est d'autant plus justifié qu'une trop grande puissance économique aux mains de quelques particuliers devient un danger pour la souveraineté de l'État lui-même. Le pouvoir central a donc le droit, pour empêcher ces ruptures d'équilibre, d'exercer un contrôle sur certaines grandes entreprises industrielles, commerciales ou bancaires. Ces limites apportées à la liberté et à la propriété sont justifiées par l'intérêt général dont l'État est le gardien.

« Car il y a certaines catégories de biens pour lesquelles on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées. »
(*Quadragesimo Anno.*)

Sans sacrifier les droits de la personne humaine ni d'un côté ni de l'autre, le pouvoir central appuyé sur les organisations professionnelles doit rappeler à tous les exigences d'une fraternité sociale fondée sur la justice.

Il est normal que dans cette lutte pour l'équilibre des intérêts, la sollicitude de l'État marque une préférence pour les classes laborieuses. Le sociologue chrétien ne peut que sympathiser avec cette tendance, car malgré les efforts faits par certains demi-chrétiens pour embourgeoiser l'Évangile, il se souviendra toujours que ces paroles salvatrices sont sorties de la bouche d'un ouvrier.

Révérénd P. ALBY.

SURSAUT D'UN EMPIRE AGONISANT.

L'AUBE DU SYSTÈME MONÉTAIRE EN ÉGYPTÉ.

Il est des périodes dans l'histoire égyptienne que, faute de documentation suffisante, l'on regarde parfois avec quelque indifférence. C'est le cas notamment pour la fin de l'Empire pharaonique, cette première moitié du IV^e siècle avant notre ère où, dans un dernier sursaut de nationalisme, des princes du Delta ont réussi à détacher leur pays de l'empire perse, qui donnait alors déjà des signes de chancellement. Notre article sera consacré à un roi de cette époque. Il est l'avant-dernier des pharaons égyptiens ; mais c'est avec lui, peut-on dire, que s'éteint la gloire des dynasties nationales. Les textes hiéroglyphiques le nomment *Djehor*, ce que les auteurs classiques ont grécisé notamment sous la forme Takhôs. Manéthon lui attribue deux années de règne, qui se placent entre 361 et 359 av. J.-C.

Si, pour reconstituer les événements de ce règne, bien court il est vrai, nous en étions réduits aux inscriptions égyptiennes, nous ne saurions presque rien aujourd'hui du roi Takhôs ; car c'est à peine s'il est mentionné cinq ou six fois : au temple de Khonsou à Karnak où il a sans doute fait exécuter quelques

travaux de restauration, sur un bloc près du lac Menzaleh et un autre au musée du Caire, et aussi sur une statuette en granit trouvée autrefois par Legrain à Karnak, — aujourd'hui à la Fondation égyptologique Reine Élisabeth de Bruxelles, — qui est peut-être le seul monument de Takhôs ayant un intérêt historique. Mon Maître, M. Jean Capart, a étudié cette statuette tout récemment, et un exemplaire de sa communication à l'Académie de Belgique (publiée dans le bulletin de cette académie en 1941) est arrivé par miracle jusqu'au Caire et compte aujourd'hui parmi les raretés de la bibliothèque du Musée Égyptien. La statuette représente Takhôs debout tenant devant lui une petite figurine qui repose sur deux colonnettes, l'une lotiforme, l'autre papyriforme, symboles de la Haute et de la Basse Égypte. La figurine est celle d'un vautour, la déesse Nekhbet, qui protège un roi appuyé à la gorge de l'oiseau. C'est, en miniature, le groupe en grès que nous avons découvert à El Kab en 1937. L'examen des inscriptions a permis à M. Capart de tirer les deux conclusions suivantes : que Takhôs, avant son intronisation, était prêtre à Karnak et qu'il avait, dans ses attributions, le culte du dieu Thot, dont on ne connaît pas de sanctuaire à Karnak, mais qui est l'associé de Nekhbet à El Kab, site des fouilles de la mission archéologique belge.

Il existe enfin, à la Bibliothèque Nationale à Paris, un papyrus connu sous le nom de *Chronique démotique*. Document d'une valeur historique plutôt médiocre rédigé, semble-t-il, au II^e siècle comme un manifeste du nationalisme contre les Ptolémées, il donne la liste des derniers pharaons et rappelle, dans un style obscur qui imite celui des oracles, les événements de chaque règne. Là aussi le roi Takhôs est nommé, — le papyrus est même censé avoir été écrit à son époque, — mais la *Chronique démotique* ne lui accorde, pour la durée de son règne, qu'une seule année. Un peu plus loin, on lit cette phrase : *L'on échange la gauche par la droite.*

La droite c'est l'Égypte, la gauche c'est la Phénicie, que le soi-disant commentateur explique ainsi : Cela signifie : celui qui va en Phénicie, qui est la gauche, on le remplace par celui qui est en Égypte, qui est la droite. C'est là, on le verra plus loin, une allusion à la fin malheureuse du règne de Takhôs.

*
* * *

Voilà donc tout ce que nous possédons comme sources égyptiennes. Le récit qui va suivre est tiré des auteurs grecs et latins. Mais avant d'y passer, il faut encore mentionner le seul document contemporain de Takhôs trouvé sur terre étrangère ; c'est une inscription attique, malheureusement fragmentaire, où l'on apprend que ce roi avait envoyé une ambassade à Athènes en 360, — ambassade reçue solennellement par la Cité, raillée par ailleurs toutefois dans une comédie d'Anaxandridès, les *Villes*. Pour comprendre cette double attitude, il est bon de se reporter un instant à l'état de la Grèce et de l'Orient avant l'avènement du pharaon Takhôs.

Nous sommes au lendemain de la bataille de Mantinée (juillet 362) qui met fin, sans victoire ni défaite pour aucune des deux armées, à la rivalité entre Sparte et Thèbes. Les luttes pour l'hégémonie que les cités grecques mènent sans résultat depuis tant d'années n'ont réussi qu'à les épuiser et à compromettre une fois de plus la solidarité panhellénique. La moins éprouvée, c'est encore Athènes, qui se maintient à la tête de sa nouvelle ligue maritime et — privilège étrange pour la cité des Thémistocle et des Périclès ! — jouit de l'alliance du Grand Roi. C'est qu'Artaxerxès, par le prestige de ses immenses trésors et de son vaste empire, se donne pour l'arbitre, sinon le maître de l'univers. Pourtant sa tentative de récupérer l'Égypte — naguère sa plus riche province et qui lui avait échappé au moment où il disputait le trône à son

frère Cyrus — n'avait abouti qu'à un échec. Les cités grecques d'Asie Mineure, qu'Agésilas, roi de Sparte, lui avait enlevées un moment, ne lui ont été abandonnées à nouveau qu'à cause des luttes intestines qui ensanglantaient la péninsule hellénique. Et les Grecs savaient cependant — n'étaient les dissensions qui les divisaient sans cesse — que ce grand empire perse était bien branlant. L'expédition des Dix mille leur en avait donné le meilleur témoignage. Ces mercenaires, après avoir fait la marche de Sardes à Cunaxa près de Babylone, où leur maître Cyrus le Jeune fut tué, avaient pu se retirer vers la mer Noire en remontant le Tigre et en traversant l'Arménie, ayant pour ennemis moins les soldats asiatiques que les obstacles dressés sur leur chemin par la nature : fleuves infranchissables, montagnes inaccessibles, rigueurs de l'hiver dans une région des plus glaciales. En 362, date qui nous occupe, les provinces d'Asie Mineure, puis celles de la côte phénicienne, — soutenues en partie par Sparte agonisante et l'Égypte à peine renaissante, — mettent de nouveau l'empire d'Artaxerxès en danger par un soulèvement général connu sous le nom de révolte des satrapes.

Devant ces événements, — aussi fastidieux, étudiés par le menu détail, qu'instructifs et prenants, vus dans leur ensemble, — on a bien le sentiment d'une désagrégation, d'une dislocation générale qui ébranle à la fois le monde hellénique et le monde oriental. Mais les esprits, travaillés — en Grèce, du moins, — par les philosophes et les rhéteurs et qui un peu partout tendaient vers l'unité, ne sont point encore conscients que là-bas au nord il se forme un petit, mais solide État militaire où va apparaître bientôt l'homme, Philippe de Macédoine, qui entreprendra la grande œuvre d'unification et qui réussira là où ont échoué Athènes, Sparte et Thèbes en Europe, la Perse en Asie. Le terrain — faut-il le rappeler? — était préparé par ces guerres incessantes, tantôt civiles, tantôt impériales ou impérialistes, si j'ose dire, qui, en même

temps qu'elles contribuaient à la formation d'unions restreintes entre plusieurs cités, de confédérations ou de simples alliances, provoquaient, par les ruines qu'elles laissaient, les misères qu'elles répandaient, les transformations économiques, politiques et sociales qu'elles amenaient et les idéologies nouvelles qu'elles faisaient naître, un état d'épuisement et d'exaspération dont Philippe saura si bien tirer parti.

*
* *

C'est au milieu du chaos que surgit, en 361, notre roi Takhôs, successeur de Nectanébo I^{er}.

Depuis sa libération en 404, l'Égypte était restée sur la défensive; et cette politique l'avait préservée de sa menaçante ennemie, la Perse, dont les armées, après avoir atteint le Delta en 374, s'étaient montrées incapables d'aller assiéger Memphis et avaient dû se retirer en Asie. Enhardi par cet échec qui avait eu lieu justement sous le règne de son prédécesseur, le jeune et fougueux Takhôs s'est cru capable de passer à l'offensive et, la révolte des satrapes aidant, de restaurer à son profit l'empire de ses lointains ancêtres. Ne venait-il pas, d'ailleurs, de recevoir un envoyé des rebelles d'Asie, Rhéomithrès, venu pour solliciter son appui contre le Grand Roi? Rhéomithrès, il est vrai, parti avec cinquante vaisseaux et 500 talents d'argent, — somme assez considérable si l'on songe que le talent pesait plus de 26 kilogrammes, — allait faire défection à ses complices et retourner se jeter aux pieds d'Artaxerxès.

Cette trahison à la mode du temps ne décourage point Takhôs qui, plus désireux que jamais de mener à bien son entreprise, envoie une double ambassade en Grèce pour demander à Athènes et à Sparte de renouveler l'ancienne alliance qui unissait l'Égypte à ces deux glorieuses cités. Athènes, ne voulant pas compromettre ses propres relations avec le Grand

Roi, ne pouvait avoir d'autre attitude que celle d'une neutralité bienveillante : tout en laissant le peuple au théâtre se rire des Égyptiens, elle autorisait Chabrias, son fameux amiral, à se mettre au service du Pharaon. Sparte, au contraire, humiliée et appauvrie, cherchait une occasion de récupérer de l'argent, de recouvrer un peu son prestige perdu et de se venger en même temps du roi de Perse. Elle répond donc spontanément à l'appel de Takhôs par l'envoi de mille hoplites, que conduit Agésilas lui-même.

La célébrité du roi de Sparte était telle, que l'Égypte entière a reçu avec enthousiasme la bonne nouvelle. Mais aussi quelle déception de voir débarquer un petit vieillard boiteux, courbé sous ses quatre-vingts ans et dédaigneux pour les présents qu'on lui offrait ! L'on prétend qu'à sa vue, les officiers de Takhôs, sinon Takhôs lui-même, auraient laissé échapper que la montagne accouchait d'une souris ! Et ceci n'était, pour Agésilas, qu'une première vexation ; car, loin d'avoir, comme il l'espérait, le commandement général de l'expédition, il n'obtient que celui de ses propres hoplites, Takhôs s'étant réservé de diriger toutes les opérations.

Chabrias, lui, est mis à la tête de la flotte. Il n'était point, du reste, un inconnu en Égypte, puisque depuis Acoris il était le conseiller militaire des pharaons. C'était lui aussi qui avait construit, sur les bouches du Nil, des fortifications ingénieuses et puissantes qui garantissaient le pays contre toute invasion ; et jusqu'à l'époque de Strabon et de Pline, une forteresse près de Péluse et un bourg sur le lac Maréotis, les deux clefs de l'Égypte, ont porté son nom. Avec Takhôs, Chabrias s'est révélé également un habile financier. Nous verrons plus tard les réformes qu'il a conseillées au jeune roi pour assurer le financement de la guerre.

C'est ainsi que Takhôs a pu mettre sur pied une armée de 80.000 soldats recrutés en Égypte même, de 10.000 mercenaires grecs en plus des 1000 hoplites d'Agésilas et équiper

200 navires. Il confie les troupes égyptiennes à un jeune parent, Nectanébo, et le gouvernement du pays pendant son absence, au père de ce Nectanébo, un général qui porte aussi le nom de Takhôs ; puis armée et flotte se dirigent vers la Syrie. Takhôs occupe facilement la Palestine et arrive aux portes de la Phénicie. Les Perses, pris au dépourvu, se tiennent sur la défensive derrière les remparts de leurs villes. Mais au moment où, par ordre de Takhôs, Nectanébo va donner l'attaque aux forteresses de Cœlé-Syrie, l'on apprend qu'une révolte a éclaté en Égypte. Les impôts nouveaux et les mesures prises par Takhôs pour préparer sa campagne ont indisposé aussi bien le clergé que les populations de l'Égypte, et le gouverneur Takhôs profite des circonstances pour faire reconnaître son fils Nectanébo comme roi. A l'arrivée en Syrie des émissaires du régent, les soldats égyptiens acclament leur chef et Agésilas, en dépit des tentatives de Chabrias qui reste fidèle à Takhôs, passe au camp de Nectanébo autant par intérêt que par rancune contre son ambitieux allié. Takhôs, se sentant perdu, demande asile à son ami Straton, roi de Sidon, puis se rend auprès du roi de Perse, qui lui pardonne avec l'espoir d'en faire un instrument contre l'Égypte elle-même. Mais la légende raconte que Takhôs est mort à la cour d'Artaxerxès, victime de sa gourmandise. Chabrias retourne alors à Athènes, où il devient stratège l'année suivante. Quant à Nectanébo II, il renonce à l'expédition et, avec Agésilas, ses troupes et ses mercenaires, rentre aussitôt en Égypte où, pour s'installer sur le trône qu'il vient d'usurper, il lui faut se débarrasser d'abord d'un prince ménésois, autre prétendant à la royauté.

Et voilà comment se confirme la prophétie de la *Chronique démotique* — écrite deux siècles plus tard, comme bien des prophéties ! — que celui qui va en Phénicie est remplacé par celui qui est en Égypte.

On le voit, l'Égypte, elle aussi, a souffert de la maladie

générale du iv^e siècle : déchirée par les intrigues, mais inconsciente de son agonie, elle voit mieux l'épuisement de ses voisins et se jette sur la proie la plus proche de peur que d'autres ne l'y devancent. A distance, il est vrai, c'est chose facile que de juger et de voir à quel point il était utopique et téméraire, pour un Takhôs, d'espérer étendre jusqu'à l'Euphrate, au milieu des bouleversements et des rivalités de ce iv^e siècle, la maîtrise de l'Égypte comme l'avaient fait autrefois ses pères, les Thoutmès, les Aménophis, les Séthi, les Ramsès.

*
* * *

Venons-en maintenant aux causes immédiates de la révolte qui a amené la chute de Takhôs. Les chroniqueurs sont unanimes à ce sujet : ce sont les mesures financières imposées par le roi, à la demande de Chabrias, qui ont mécontenté les prêtres et la population. Ces réformes avaient pour seul but de subvenir aux frais de cette onéreuse expédition. Elles peuvent être divisées en cinq catégories. Les voici d'après le texte de Dominique Mallet, qui résume les *Économiques* du Pseudo-Aristote :

« [1°] De toutes les classes de la société égyptienne, la mieux pourvue était le clergé : là surtout on était sûr de trouver d'abondantes ressources. Le roi fit annoncer qu'on allait être contraint de supprimer certains des frais de culte et de diminuer le nombre des prêtres. Chacun d'eux aussitôt, tenant à conserver sa fonction, s'empressa d'offrir ce qu'il possédait. Tous ayant apporté leur tribut, on décréta que, sur les revenus ordinaires affectés aux temples et aux traitements du sacerdoce, un dixième seulement y serait consacré désormais, le reste étant avancé au roi pour tout le temps que durerait la guerre.

« [2°] En outre, chaque citoyen dut contribuer à l'œuvre

commune en payant un impôt sur sa personne, et une cote personnelle.

« [3°] Sur tout le blé vendu, l'acheteur ainsi que le vendeur furent tenus de verser au Trésor une obole par artabe.

« [4°] Une redevance du dixième fut prélevée sur les vaisseaux, sur les ateliers, sur tout ce qui faisait l'objet d'une industrie ou d'un commerce quelconque.

« [5°] Enfin, il fallait du numéraire, car les mercenaires n'entendaient pas être payés en nature. Avant que s'ouvrit la campagne, et toujours par le conseil de Chabrias, le roi ordonna à ses sujets de lui apporter l'or et l'argent non monnayés qu'ils pouvaient avoir dans leurs coffres ; au reste, il recevait le tout comme un simple prêt, et s'engageait à le faire restituer périodiquement par ses nomarques sur le produit des impôts annuels. »

Nous n'avons pas à discuter ici la pertinence de ces mesures. Deux points seulement doivent retenir un instant notre attention. Tout d'abord, les sacrifices demandés aux prêtres. Dans un pays où le clergé était si puissant, il fallait beaucoup d'audace à Takhôs pour acculer les prêtres à lui remettre leur fortune personnelle et pour leur enlever en plus les neuf dixièmes des sommes versées normalement par l'État pour les frais de culte.

Mais ce qui est intéressant surtout pour l'histoire financière de l'antique Égypte, c'est la récupération par le roi de tout l'or et l'argent non monnayés se trouvant dans le pays. L'auteur des *Économiques* devait supposer que c'était pour les transformer en monnaie. Pour un égyptologue, qui, jusqu'il y a quelques années, n'avait pas vu une seule monnaie égyptienne antérieure aux Ptolémées, la chose pouvait paraître plus que douteuse.

Sous la XXX^e dynastie, la monnaie était, en effet, d'un usage rare en Égypte. Dans les transactions qu'ils avaient entre eux, les Égyptiens employaient encore le vieux système

du métal pesé, appliqué même sous les premiers Lagides, et évaluaient les marchandises par rapport à un poids d'or, d'argent ou de bronze, l'unité étant le *deben* de 91 grammes et son dixième, la *kite*. Ils se servaient aussi de l'argent *ouôteh* du trésor de Ptah, système plus évolué déjà, dont l'apparition en Égypte au milieu du vi^e siècle avant Jésus-Christ coïncide avec celle des premières pièces de monnaie dans l'Orient hellénique : il s'agit de petits lingots de métal fondu garantis par le trésor du temple de Ptah à Memphis. Il faudrait peut-être se les imaginer semblables à ces pastilles d'électrum qui tenaient lieu de numéraire en Asie Mineure dès le milieu du vii^e siècle. Le privilège que le trésor de Ptah avait d'émettre ces *ouôteh* d'argent a été maintenu durant toute la période ptolémaïque, cependant que la frappe de l'or devenait désormais un droit régalien.

Les deux systèmes d'échange de l'Égypte des Nectanébo ne pouvaient, toutefois, contenter les commerçants grecs établis ou de passage dans le pays et encore moins les mercenaires pour qui il fallait des pièces d'or présentant une garantie internationale. Et c'est ainsi que circulait en Égypte, à la même époque, une véritable monnaie destinée aux relations extérieures ; mais elle était étrangère : c'était la darique en or d'environ huit grammes et demi frappée par les rois de Perse et si répandue dans tout l'Orient.

Les soldats étant payés, en moyenne, une darique d'or par mois, l'on pourrait croire que Takhôs, en rassemblant l'or et l'argent non monnayés disponibles en Égypte, voulait précisément se procurer une grande quantité de ces dariques pour assurer, au moins, la solde de ses 10.000 mercenaires et des 1000 hoplites d'Agésilas.

Mais, en 1896, on découvrait près de Damanhour une petite pièce en or ayant le poids des dariques perses, sans en être une, puisqu'elle porte, sur une des faces, deux signes hiéroglyphiques qui signifient « or bon » et, sur l'autre face,

une variante orthographique de la même expression où le mot « bon » est écrit, cette fois, au moyen d'un signe en usage seulement à la Basse Époque : le cheval au galop. En 1910, une autre pièce similaire sortait du Kôm Aziziyah, à Mit Rahinah, qui est l'emplacement présumé de l'ancienne forteresse de Memphis. Cette nouvelle pièce ne se différencie de la précédente que par l'omission du mot « or » sur la face où était représenté le cheval au galop. De ce second type, trente-huit autres spécimens allaient être exhumés au même endroit en 1919-1920.

Diverses hypothèses ont été émises au sujet de ces quarante pièces par les numismates, dont quelques-uns ont contesté leur caractère monétaire, étant donné qu'elles ne portaient pas la marque de l'autorité qui les avait frappées. L'on ne pouvait, par ailleurs, s'empêcher de les mettre en rapport avec les faits que l'on connaissait du règne de Takhôs.

Ces hésitations allaient être levées en 1926, lorsque le Musée Britannique de Londres acquit une pièce en or, trouvée aussi, dit-on, à Memphis, et qui est la première véritable monnaie frappée par un pharaon égyptien. C'est une imitation du statère attique en argent qui circulait en Égypte au IV^e siècle : d'un côté, la tête d'Athéna, de l'autre, la chouette ; mais, dans le champ, au lieu d'avoir un rameau d'olivier et les lettres AΘE, nous avons ici une tige de papyrus et, toujours en grec, ΤΑΩ, génitif de Τζωσ. Le poids est celui de la darique perse. Cette fois, plus de doute possible : le roi Takhôs a payé ses mercenaires en pièces de monnaie égyptienne ayant un cours international, puisqu'elles avaient de la darique perse, le poids, du statère attique, le dessin, et qu'elles étaient, en outre, garanties par la marque de l'autorité qui les émettait, le pharaon d'Égypte.

Reste à expliquer les quarante pièces de Damanhour et de Mit Rahinah. Sont-elles ou non des monnaies ? Peut-on préciser leur date ?

Il semble que l'on soit en droit d'exprimer, sans risque de grosses erreurs, la théorie suivante : les derniers pharaons indépendants, depuis qu'Amyrtée avait libéré l'Égypte du joug des Perses, n'avaient pu préserver leur pays de toute nouvelle invasion qu'en fortifiant les bouches du Nil et en laissant à Memphis, centre de gravité de l'Égypte, une solide garnison. Ils ont donc, sans cesse, fait appel à des mercenaires étrangers, qui ne pouvaient admettre, comme les soldats nationaux, des paiements en nature. Tant que l'Égypte se tenait sur la défensive et que les mercenaires n'avaient d'autres marchés, pour dépenser leur solde, que ceux du pays, l'on pouvait, à leur intention, frapper des pièces d'or d'un poids uniforme — sortes d'intermédiaires entre les lingots d'argent du trésor de Ptah et les véritables monnaies grecques ou perses — et dont chacune représentait le montant dû à un homme pour un mois. Ces pièces ne devaient être garanties que par rapport à la qualité : d'où, l'expression « or bon » qu'elles portent, une fois en hiéroglyphes ordinaires et une fois en hiéroglyphes plus décoratifs. Si, à une seconde émission, l'on a supprimé le mot « or » qui se trouvait au-dessus du cheval signifiant « bon », c'est sans doute pour accentuer ce caractère décoratif de l'animal au galop et lui donner même, peut-être, un sens quelque peu symbolique. L'on a fait remarquer que, parmi les mercenaires à la solde des pharaons, il y avait autant de Libyens que de Grecs et que les monnaies libyennes du iv^e siècle portent souvent une figure du cheval, symbole de la fameuse cavalerie numide.

C'est lorsque la politique égyptienne a passé de la défensive à l'offensive et que les mercenaires grecs ont dû, cette fois, entrer en action, et à l'Étranger, que Takhôs a été forcé de battre une monnaie d'exportation. La chouette du seul spécimen qui est parvenu jusqu'à nous est bien significative du rôle joué, dans cette évolution, par l'Athénien Chabrias, aussi bon amiral qu'habile financier. Pour l'Égypte conser-

vatrice et traditionaliste, qui depuis des millénaires vivait sur une base d'économie naturelle, c'est une étape que d'avoir non seulement admis un système d'origine hellénique, mais d'avoir su créer spontanément une monnaie qui, par son caractère gréco-perso-égyptien, était en somme une monnaie internationale. Par cet acte, elle pénétrait désormais dans le monde européen. D'ailleurs, vue du dehors, l'Égypte du IV^e siècle, qui, par la concentration de toutes les activités politiques, militaires et économiques dans les villes du nord, est réduite au triangle de son Delta, n'est plus qu'un grain dans le long chapelet de cités et d'îles de la Méditerranée orientale qui n'attendent, pour leur cohésion, que la main énergique de l'unificateur.

En 359, au moment où notre Takhôs quitte le théâtre des événements, émerge une des plus brillantes figures de l'histoire, Philippe II de Macédoine.

Arpag MEKHITARIAN.

CHRONIQUE DES LIVRES.

Nouvelles Éditions classiques.

Stéphane MALLARMÉ et Maurice DE GUÉRIN.

Décidément, la mode est aux œuvres complètes, surtout à Genève, où la belle Collection des « Trésors de la Littérature française » dirigée par Albert Sikra et Edm. Jaloux, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Poésies*, de Stéphane Mallarmé. De plus une autre édition complète se prépare : *Poèmes et Sonnets* de José-Maria de Heredia.

Les admirateurs de Mallarmé retrouvent sur un beau papier qui réjouit l'œil et le toucher — vrai miracle aujourd'hui — le texte et l'ordonnance de l'édition *ne varietur*, publiée en 1899 par Deman, à Bruxelles, et que le poète avait revue lui-même. Quelques erreurs de typographie ou de ponctuation, très rares d'ailleurs, ont été corrigées.

La deuxième partie du recueil nous offre des vers que l'auteur n'avait pas retenus dans l'édition bruxelloise, mais qu'on a jugés dignes de figurer dans une édition complète, d'autant plus que Mallarmé n'avait pas hésité — ce qui est un indice — à les publier dans des revues, voire à les calligraphier lui-même sur des albums d'amis.

*Je fuis et je m'accroche à toutes les croisées
D'où l'on tourne l'épaule à la vie, et béni,
Dans leur verre lavé d'éternelles rosées,
Que dore le matin chaste de l'Infini,
Je me mire et me vois Ange!.....*

.....

Si ces deux éditions se suivent de si près, est-ce par hasard qu'on a rapproché ces deux noms : Mallarmé et Heredia? Je ne le pense pas et — curieuse coïncidence — voici précisément que M. E. Buenzod, dans ses récentes *Époques littéraires* est du même avis puisqu'il traite dans le même chapitre de l'œuvre de ces deux poètes. « Entre 1880 et 1890, écrit-il, nombreux devaient être les amateurs qui les goûtaient l'un et l'autre, sans avoir nécessairement à choisir. » « Leurs deux carrières n'ont-elles pas été parallèles, presque fraternelles? » Et il explique que si la naissance du Parnasse a précédé celle du Symbolisme les œuvres les plus dignes de représenter ces deux mouvements littéraires ont assez longtemps chevauché, comme en chassés-croisés : une année seulement sépare les *Poèmes Tragiques* (Leconte de Lisle) de l'*Après-Midi d'un Faune*, et c'est la même année, en 1893, que parurent à la fois *Vers et Prose* et les *Trophées*.

A propos de ce rapprochement de Mallarmé et d'Heredia, disons à notre tour que deux conceptions poétiques peuvent différer ou diverger, sans être toujours opposées l'une à l'autre, du moins à l'époque qui les voit naître et s'épanouir. N'est-il pas hors de doute que chaque formule s'adapte aux caprices du temps, trouve ses maîtres et ses modèles? La poésie d'hier presque entièrement contenue dans le mot qui l'enclôt : « l'azur phosphorescent de la mer », chez Heredia, « la corne du satyre accrochant les rayons » ; la poésie d'aujourd'hui, aux perspectives plus lointaines, échappant à toute forme achevée pour mieux unir l'espace à la durée : « l'eau froide que l'ennui gèle », chez Mallarmé, « les vols qui n'ont pas fui », « l'azur triomphe et je l'entends qui chante . . . ».

Hier, une poésie plus riche peut-être, par son accord verbal, en effets sensoriels et plus suggestive de l'aspect extérieur des choses ; aujourd'hui, par son jeu des correspondances, une poésie plus propice aux résonances affectives et aux émois latents de la vie intérieure. Heredia misant sur l'image évocatrice, dont il sent malgré lui toute la séduction ; Mallarmé trouvant dans les nuances musicales une forme d'expression plus abstraite sans doute, mais combien plus discrète et plus riche en symboles vivants.

*
* *

Aux membres de la «*Guilde du Livre*», Edm. Jaloux disait un jour qu'être un classique, c'est donner son style et sa forme la plus parfaite à un cas précis, en le rattachant à l'ensemble des phénomènes dont il dépend et qui l'expliquent. «*Lire un classique, c'est se pénétrer des grandes vérités qui déterminent notre condition humaine ; c'est puiser hors de soi, afin de les réintroduire en soi-même, l'union avec la nature, le respect de l'homme, l'amour de la beauté, tout le sens de ces conceptions éternelles qui font notre grandeur et nous rattachent à l'universel.*»

Si dans sa *Collection classique*, la *Guilde du Livre* de Lausanne vient d'éditer à nouveau le *Cahier Vert* (1) de Maurice de Guérin, suivi de plusieurs poèmes en prose, avec une Introduction de M. Eric Lugin, c'est qu'en nos temps d'épreuve collective, l'auteur du *Centaure* et de la *Bacchante* nous montre dans son œuvre que la personne humaine, en prenant conscience d'elle-même, reste irréductible à toute forme imposée, et que la communauté ne doit en être que le milieu vital.

C'est vers 1850 que la publication posthume de l'œuvre de Guérin parut d'une aussi grande importance pour la littérature que celle des œuvres inédites d'André Chénier, mort trop jeune lui aussi. (Guérin à 29 ans ; Chénier à 32 ans). Et aujourd'hui que de nombreuses études et révélations successives nous ont rendu cette œuvre dans son intégrité, des accents uniques nous permettent d'apparenter son auteur à ceux des meilleurs écrivains français. En marge du romantisme ou mieux, presque au seuil du symbolisme de cette tendance indépendante où survit l'imitation antique, Maurice de Guérin a su réintégrer dans la tradition classique la signification profonde du mythe et sa présence réelle. «*C'est à l'Olympie, écrit M. Lugin, que la solitude et le murmure des oliviers, dans une plaine de marbre, conservent le mieux les anciens mythes, et que, descendu des monts*

(1) Éd. *Guilde du Livre*, Lausanne.

d'Arcadie, le Centaure de Guérin galope et triomphe ; c'est sous les lauriers de Delphes que sa bacchante béotienne aspire pour la première fois le souffle de Dieu. »

Barbey d'Aurevilly l'avait bien vu quand il disait que la prose de Guérin revêtait une beauté semblable à celle des peintures mêlées de Claude Lorrain et de Poussin. Avec moins de sérénité sans doute, mais avec un aussi magnifique élan d'imagination lyrique.

« L'ardente recherche des mystères que la terre a repliés dans son sein, devenu opaque et ténébreux ».

« Aujourd'hui, écrit-il — c'est-à-dire après les *Pages sans titre* qui sont le poème de sa conversion au naturisme — je me mêle à ces lois morales et physiques, dont je repoussais les embrasements avec terreur... Quel miel sauvage et fort leurs mains étendent sur mes lèvres, cueilli dans les antres secrets de la terre ou dans le cœur des vieux chênes? »

Si certains critiques se sont émus de maints passages du *Cahier Vert* déjà teintés de panthéisme, qu'aurait pu leur répondre de son vivant l'auteur, pour se justifier d'un tel reproche, après la publication du « Centaure » et de la « Bacchante » issus tous deux de son esprit si spontanément porté au mythe, et qui voit la nature peuplée de créations plastiques et de visions splendides. Par lui et par ceux qu'il eût sans doute entraînés à sa suite s'il avait vécu plus longtemps, aurait pu s'épanouir dans les Lettres un renouveau de l'esprit antique, déjà sensible dans le sens retrouvé de l'art grec, et dont les parnassiens et les symbolistes nous ont donné quelques aspects.

Et je me demande si cette renaissance eût pu neutraliser peut-être certaines tendances au pessimisme qui ont prévalu, après 1850, dans l'esprit français.

*
* *

C'est en lisant le *Cahier Vert* — journal intime — que j'ai visité en 1930, dans le Tarn, le château-musée de Cayla, où naquit et mourut Maurice de Guérin. Il me semblait revivre à chaque pas les souvenirs de sa jeunesse dorée, ses premiers

doutes et ses premiers émois. « Je me suis rappelé que dans mon enfance, j'aimais à m'asseoir sur cette terrasse et à regarder passer les oiseaux qui s'en allaient chercher un gîte pour la nuit. »

Après de solides études classiques en vue de l'agrégation, ce furent ses premiers succès dans le monde, ses nombreuses fréquentations chez son ami Barbey d'Aurevilly, qui l'avait entraîné dans la plus brillante société de son temps. Et je pensais, en voyant son portrait dans le vieux salon rose, que sa beauté mauresque et ses pâles paupières abaissées devaient attirer sur lui tous les regards.

D'autre part, je ne doutais pas que sa mondanité et son libertinage, tels que nous les ont révélés les travaux de M. Abel Lefranc, n'eussent fait le désespoir de sa sœur Eugénie — l'ange gardien de toujours — qui l'avait connu si respectueux de son éducation chrétienne, et qui, dans ses lettres et son *Journal*, a passé sous silence les amitiés païennes de son frère et surtout son amour passionné pour la baronne de Maistre — par lequel s'acheva, semble-t-il, sa destinée sur la terre.

Et le *Cahier Vert*, sur la haute terrasse du château de Cayla, me livrait ses confidences, pendant qu'au loin dans la plaine les ombres du soir s'allongeaient sous les chênes, dont Maurice de Guérin, dans sa prose inspirée, avait pénétré le sens éternel.

Jean DUPERTUIS.

Littérature américaine d'aujourd'hui.

Tous les jours paraissent de nouveaux livres sur la guerre : études politiques, essais ou romans. Parmi ceux-ci, il en est deux, écrits par des auteurs américains, et qui sont particulièrement typiques, celui de Kay Boyle *Primer for Combat* (Préliminaires de Combat), qui se passe en France au moment de l'armistice et pendant les mois qui le suivent, et *The human Comedy* de William Saroyan, situé dans une petite ville d'Amérique. Le premier est tout frémissant de passion contenue et d'émotion tragique, l'autre est pathétique par sa simplicité.

La narratrice de *Primer for Combat* est une Américaine, naturalisée Française et vivant depuis quinze ans en France. Elle est installée avec son mari et ses quatre enfants dans un village de Haute-Savoie qui est un centre de sports d'hiver. Quand on sait que l'auteur a vécu en France pendant dix-neuf ans et qu'elle était installée à Megève jusqu'au moment de son retour aux États-Unis en 1941 on comprend que son récit soit pris sur le vif. Le roman est écrit sous forme de journal et commence le 20 juin 1940, trois jours après l'armistice.

Pontcharra, petit village perché sur la montagne subit les contre-coups des tragiques événements, les nouvelles sont attendues anxieusement et chacun réagit différemment dans ce cercle de gens qui se connaissent tous. La radio est le centre d'attraction, on écoute les discours de Pétain et déjà, dès le troisième jour, « quelque part en France », sur une ligne clandestine, une voix jeune et grave se refuse à admettre la défaite.

Dans ce coin de Savoie, à Pontcharra, déferlent les échos des drames effroyables qui se déroulent en France. Il est très intéressant de suivre le récit de cette Américaine, spectatrice impartiale. Elle raconte l'exode pitoyable des fuyards, de ceux qui

passèrent et repassèrent la Loire à la nage, des familles entières se tenant par la main, les plus faibles emportés par le courant ; elle relate sa visite à Lyon où, dans l'emplacement réservé à la foire, chaque pavillon est devenu le refuge d'une des provinces envahies et où des bulletins sont affichés pour essayer de retrouver des familles éparpillées, et comment sur l'une de ces feuilles était écrit d'une main d'enfant appliqué « Maman, je suis à Lyon, je suis au troisième étage », c'était signé d'un prénom et rien de plus ; elle note les impressions concordantes de différentes personnes au sujet de la courtoisie des Allemands, parlant un français impeccable, et jetant les jalons de la collaboration.

Mais des drames individuels se jouent aussi dans ce Pontcharra qui, de par sa situation climatique, est la résidence d'un grand nombre d'étrangers. Des personnages ardents et complexes y habitent. Phyllis elle-même est déchirée entre son affection pour son mari et un sentiment passionné qu'elle éprouve pour Wolfgang, le beau professeur de ski, un Autrichien qui quitta sa patrie par protestation contre le régime. Interné dans un camp de concentration, il a préféré s'engager dans la Légion Étrangère et servir un pays qu'il aime. Cette situation tragique des réfugiés politiques, préférant abandonner pays et famille et vivre pauvrement à l'étranger, où ils sont internés par mesure de sécurité, est décrite par Kay Boyle avec une pathétique émotion.

Mais Wolfgang est marié ; sa femme Corinne est la filleule de Pétain et elle a foi dans les doctrines de l'ordre nouveau. C'est une française violente et passionnée qui refuse âprement de renoncer à son mari. Et c'est la lutte des deux influences féminines : Phyllis, qui sur les demandes incessantes de Wolfgang ne cesse de faire des démarches pour obtenir des papiers lui permettant de quitter la Légion et d'aller en Amérique, car on ne sait ce que deviendra la Légion après l'Armistice. On craint surtout pour le sort de ceux qui, tel Wolfgang, risquent d'être livrés aux Allemands. Mais Corinne se fait fort d'obtenir la libération de son mari et la régularisation de ses papiers, et elle les obtient en effet. Et Wolfgang rentre dans une vie sans risque et deviendra « un honorable citoyen ».

Tel n'est point le cas de Sepp, baron von Horneck, qui a fui aussi l'Autriche où sa famille a été persécutée par la Gestapo. Malgré toutes les promesses qu'il reçoit de là-bas, malgré les assurances qu'il y retrouvera la sécurité et une situation, il a préféré gagner sa vie avec dignité dans ce coin de Savoie, comme professeur dans une école privée. Interné depuis la guerre, il a été libéré depuis l'Armistice, revient à Pontcharra et reçoit peu après l'avis de se présenter de nouveau aux Autorités, ce qui signifie l'internement. Aidé par Phyllis et ses amis, il se cache dans une cabane de haute montagne d'où il espère passer en Suisse.

Et Phyllis, avec amertume, compare la veulerie de l'un avec l'intégrité morale de l'autre. « Wolfgang, dit-elle, vous ne voulez pas la liberté. C'est quelque chose que vous murmurez dans votre sommeil, ou que vous rêvez quand vous êtes seul, et ajoute-t-elle plus tard, pensant à Sepp, c'est quand on est jeune et qu'on est fervent que l'on trouve et que l'on honore les symboles de sa foi... C'est seulement quand on ne peut plus distinguer entre les divers symboles que l'on est perdu. Et maintenant que pouvez-vous faire, Wolfgang? Rester ici, pris dans le piège, ou trouver une voie vers la liberté. »

D'autres personnages caractéristiques évoluent dans ce milieu, des drames se jouent pareils à tant d'autres, dans ce petit village d'un pays qui subit un sort si terrible.

Il y a les craintifs et les indifférents, ceux qui acceptent la défaite ou qui ne pensent qu'à sauver leur argent ou à protéger leur égoïste bonheur d'avant-guerre : Saint-Cyr, le jeune aspirant, qui, en zone occupée par les Italiens, se soumet à faire le salut fasciste, mais dit, pour s'excuser, qu'il n'a pas levé le bras très haut, juste assez pour être conforme aux règlements ; Mathilde, la belle et insouciant hôtelière sur le retour, qui ne songe qu'à envoyer de l'argent à son jeune mari ; Schuwald, ex-chef d'un grand hôtel en Amérique, qui tient un refuge de skieurs et qui se désintéresse de tout ce qui arrive.

Mais il y a aussi les jeunes en qui la foi est toujours vivante. Henri et Wissia, les fiancés, elle la jeune actrice dont la gaieté saine et ardente est une source de joie pour ceux qui l'entourent,

lui, rentrant de la terrible tourmente où il s'est bien battu, et cruel envers les responsables, mais gardant la flamme de l'espoir.

« Ils sont en retard pour le rendez-vous, s'écrie-t-il soudain dans la nuit, interrompant la conversation, pendant une soirée au bord du lac d'Annecy passée avec Wissia et des amis. — Qui, qui est en retard? s'écria à haute voix l'autre officier, comme s'il poursuivait un rythme connu, et Henri appela au-delà de la lumineuse nappe d'eau. — Les Anglais! Les Anglais! Ils sont en retard pour le rendez-vous.

« Quand avez-vous fixé la date? demanda la voix de l'officier, et Henri s'écria clairement et longuement : A Dunkerque. Nous l'avons fixée à Dunkerque.

« Quand devaient-ils venir? demanda l'officier automatiquement, presque sans intérêt, comme s'il continuait encore une répétition générale.

« Ils devaient venir cet été, cria Henri avec force. Ils devaient amérir sur l'eau ici et nous apporter des armes et des munitions. Ils devaient nous amener un chef.

« Qui? s'exlamo l'autre officier, et Henri, faisant une trompette de ses deux mains, cria par dessus l'eau :

« Vive, vive de Gaulle. »

Parmi les résolus il y a aussi le rude marchand de charbon Lafond, adjoint du maire, et président de plusieurs associations civiques. Il ne craint point de manifester hautement contre le défaitisme et d'approuver les Français de la résistance qui font sauter les trains de marchandises partant pour l'Allemagne.

Kay Boyle, qui dans certains autres de ses ouvrages, déconcerte parfois le lecteur par un style brillant mais recherché, a trouvé pour cette œuvre où elle exprime des émotions simples et profondes un style direct et dépouillé.

La Comédie humaine de William Saroyan est une histoire de guerre et d'enfants, dans une petite ville des États-Unis. Là, tout est paisible et les êtres sont sans histoire. L'auteur raconte les petits faits journaliers avec une sensibilité qui leur donne à chacun la couleur de l'aventure. Mais de temps en temps,

comme un rappel tragique, l'annonce d'un homme tombé sur le champ de bataille, apporté le deuil et l'angoisse.

La famille Macauley se compose de la maman et de quatre enfants. M^{me} Macauley est veuve, mais elle vit avec sérénité, car elle sent toujours son mari auprès d'elle. Marcus, son fils aîné, est à la guerre ; Ulysse le plus jeune a quatre ans, c'est un adorable petit bonhomme qui parle peu et qui s'intéresse à tout, et qui observe philosophiquement la vie, même quand, victime de sa curiosité, il est pris dans un piège d'animaux, un nouveau modèle qui emprisonne la victime sans la blesser. Bess, une jeune fille, qui aide sa mère mais qui voudrait bien trouver un « job » de guerre. Mais le petit héros du livre est le troisième fils, le jeune Homer, qui aide sa famille en étant télégraphiste après les heures d'école. Il a toutes les qualités d'intelligence malicieuse, de gentillesse et de vivacité dont Saroyan aime parer les jeunes garçons qui peuplent ses livres.

Par son métier, Homer entre en contact avec toutes sortes de personnes en dehors de sa sphère. Il apprend à connaître les drames de la vie, car il devient le messager des deuils, celui qui apporte dans les maisons joyeuses les nouvelles qu'un fils ou un frère ont disparu. Et, dans ce livre qui est presque un conte de fée, tellement il y plane de candeur et de joyeuse insouciance, le rôle du bon génie est joué par le directeur du Bureau de Télégraphe, qui se prend d'affection pour le petit télégraphiste et lui facilite l'existence.

Marcus, qui va partir pour le front, envoie à son petit frère une lettre toute simple, mais qui décrit bien le calme, le tranquille et inconscient héroïsme de tant de jeunes hommes qui ne sont pas revenus : « Je ne me sens pas un héros. Je n'ai pas de dispositions pour de tels sentiments. Je ne hais personne. Je ne me sens pas spécialement patriote, d'ailleurs, car j'ai toujours aimé mon pays, ses gens, ses villes, ma maison et ma famille. Je préférerais n'être point dans l'armée. Je préférerais qu'il n'y ait point de guerre, mais comme je suis dans l'Armée et qu'il y a une Guerre, je me suis depuis longtemps résolu à être le meilleur soldat qu'il me soit possible d'être. Je n'ai aucune idée de ce qui m'attend, mais quelle que soit la chose qui

m'attend, je suis humblement prêt. J'ai terriblement peur — cela je dois te le dire — mais je sais que quand l'heure viendra je ferai ce qu'on attend de moi.»

L'heure vient en effet, Marcus est tué sur le champ de bataille et le petit Homer, venu chercher les messages à délivrer, lit la dépêche annonçant la nouvelle et qu'il doit apporter à sa mère.

Mais Marcus n'a pas quitté sa famille. Le même jour que le télégramme arrive dans la petite ville, son camarade de guerre, un jeune homme qui est un enfant trouvé. Marcus lui avait tant parlé de sa famille que le soldat, jusqu'alors désarmé et sans attaches, l'a adoptée dans son cœur.

Marcus lui a si souvent décrit sa maison et son ami s'y est déjà tellement attaché que, pour la première fois dans sa vie, il a l'impression de rentrer chez lui. Et c'est ce qui arrive, en effet. M^{me} Macauley, avertie par un pressentiment que Marcus n'allait pas revenir, accueille ce nouvel enfant légué par son fils et qui vient prendre sa place au foyer.

En cette époque de réalités brutales, un roman où ne sont dépeints que des caractères émouvants peut sembler parfois d'une sentimentalité exagérée. Saroyan a arbitrairement écarté les ombres de son tableau. Mais une note d'optimisme est reconfortante en cette période de guerre. Si les instincts cruels sont déchainés, l'épreuve a trempé les cœurs de bonne volonté et sublimé des êtres qu'une vie médiocre aurait enlisés.

Nelly VAUCHER-ZANANIRI.

TABLE DES MATIÈRES.

POÈMES. — ESSAIS. — ROMANS.

	Pages.
C. (A), <i>L'enfant qui attendait la mort</i>	219
DORIAN (François), <i>Préludes</i>	404, 478
LECLERC (Marc), <i>La Passion de notre frère le Poilu</i>	3
SIMERTS (Sigfrid), <i>Pour une poignée de duvet</i>	112

ART. — HISTOIRE. — LITTÉRATURE.

ALBY (R. P.), <i>Lettre à un ami socialiste</i>	500
AMIN (Osman), <i>Mohammed Abdoh (1849-1905)</i>	290
BADAWI (Alexandre), <i>Égypte d'autrefois et d'aujourd'hui</i>	383
BOHDANOWICZ (L.), <i>Les Musulmans en Pologne</i>	361
BRUNEL (D ^r André), <i>La médecine égyptienne au temps des Pharaons</i>	54
DEGIARDE (E.), <i>La joute oratoire dans le drame grec</i>	65
DRIOTON (Étienne), <i>Découvertes à Saqqarah (décembre 1943)</i>	451
ÉDREI (Max), <i>Chômage et propriété bâtie</i>	125
GOPY (Jean-Édouard), <i>L'Égypte contemporaine et la Science géographique</i>	244
KOYRÉ (Alexandre), <i>Réflexions sur le mensonge</i>	310
LAPIE (P. O.), <i>Le Tchad fait la guerre</i>	10
LOTTE (D ^r), <i>Le monde médical parisien au XVII^e siècle</i>	89, 202, 333, 431
MEKHITARIAN (Arpag), <i>Sursaut d'un empire agonisant. L'aube du système monétaire en Égypte</i>	514
MICHELET (Jules), <i>Ce que le monde doit à la France</i>	1
MINOST (Émile), <i>La libération du joug du besoin</i>	457
PRÉOBRAJENSKY (Capitaine), <i>Réflexions sur la guerre</i>	229
SAVIOZ (Raymond), <i>Jean-Jacques Rousseau et Charles Bonnet de Genève</i>	179

	Pages.
TAGHER (Jacques), <i>Deux maladies de Mohammed Ali, ra-</i> <i>contées par le Dr Clot Bey</i>	423
— <i>Les mémoires inédits du docteur Clot Bey</i>	33
VINGENOT (Marcel), <i>De la nécessité des élites</i>	393
WIET (Gaston), <i>Henri Focillon</i>	271
— <i>Les consuls de France en Égypte sous le</i> <i>règne de Mohammed Ali</i>	41, 147

CHRONIQUE DES LIVRES.

DUPERTUIS, (Jean), <i>Les Cahiers inédits de Montesquieu. En</i> <i>reliant Balzac</i>	263
— <i>Les Écrivains chez eux. Hommage à</i> <i>Ramuz</i>	353
— <i>Lettres romandes. Vers et prose</i>	80
— <i>Nouvelles éditions classiques. Stéphane</i> <i>Mallarmé et Maurice de Guérin</i>	527
— <i>Visages d'écrivains. Lamartine à travers</i> <i>ses lettres. Claudel, vu par Louis</i> <i>Gillet</i>	169
SCHERER (Jean), <i>Andrée LAFORGE, A mi-voix</i>	166
VAUCHER-ZANANIRI (Nelly), <i>Littérature américaine d'aujourd'</i> <i>hui</i>	532
WIET (Gaston), <i>Histoire d'un petit Français</i>	163

OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UN COMPTE RENDU.

KAY BOYLE, <i>Primer for Combat (Nelly Vaucher-</i> <i>Zananiri)</i>	532
<i>Histoire d'un petit Français (Gaston Wiet)</i>	163
Andrée LAFORGE, <i>A mi-voix... (Jean Scherer)</i>	166
William SAROYAN, <i>The human Comedy (Nelly Vaucher-</i> <i>Zananiri)</i>	535

BRITISH WAR SAVINGS CAMPAIGN IN EGYPT

(Affiliated to National Savings Movement in the United Kingdom)

Savez-vous quel est le Placement Idéal
Pour vos Petites Economies ? .

C'EST LE

CERTIFICAT D'EPARGNE NATIONALE
(NATIONAL SAVINGS CERTIFICATES).

Exempts de l'impôt anglais sur le revenu.

Prix du Certificat 15 sh. (LE -,732). Vous pouvez acquérir jusqu'à 500 Certificats. Les intérêts composés, calculés au taux de 3,17 % l'an, sont ajoutés au capital. En dix ans, la valeur du Certificat augmente de 15 sh. à 20 sh. 6 p. (LE. 1.-). Les Certificats sont remboursables avant terme et en tout temps sur demande adressée au Directeur Général des Postes à Londres.



En vente dans toutes les
Principales Banques en Egypte

Pour de plus amples renseignements
adressez-vous aux sus-dites Banques.

VIENNENT DE PARAÎTRE

Aux éditions de «LA REVUE DU CAIRE»

LA VÉRITÉ
SUR
LA RELIGION EN U.R.S.S.

D'APRÈS LES DOCUMENTS
ORIGINAUX DU PATRIARCAT DE MOSCOU
TRADUITS DU RUSSE.

PRIX P.T. 38

Présence de la France

(ou Lettres à des Français)

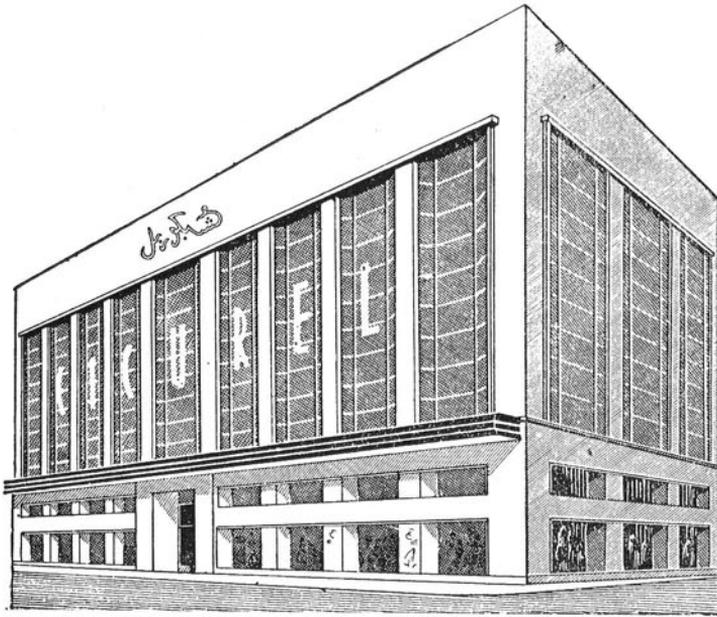
par

JACQUES ROGUÉ

«Je voudrais que ce livre soit largement répandu»

Gouverneur Général EBOUÉ

PRIX P.T. 18



Grands Magasins

Cicurel

S. A. E.

Les magasins les plus élégants d'Égypte

R. C. C. 26426

LA REVUE DU CAIRE.

Depuis 1940, et par la force des choses, *La Revue du Caire* est devenue un des centres de ralliement des Forces Intellectuelles Françaises. Son influence n'a cessé de grandir, et d'Égypte déborde aujourd'hui en Palestine, en Syrie, au Tchad, aux Indes et dans tout le Moyen-Orient.

Devant l'afflux des lecteurs, *La Revue du Caire* a fait son possible pour se montrer digne de son rôle. Depuis trois ans, elle a publié de nombreuses études littéraires, sociales, politiques, philosophiques; des poèmes, des romans, des contes signés des meilleurs écrivains de langue française.

Malgré les difficultés de toutes sortes et grâce aux soins dévoués de l'Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, sa présentation est restée la même, c'est-à-dire digne en tous points d'une grande revue.

Depuis trois ans tous les numéros de la R. d. C. ont été épuisés, bien que la revue ait mensuellement augmenté son tirage. Nous prions nos lecteurs

de s'abonner.

Ils seront sûrs ainsi de trouver leur numéro.



Les rides qui proviennent de la vieillesse NE SAURAIENT
ÊTRE COMBATTUES, mais celles que la myopie cause
DISPARAISSENT AVEC L'USAGE DE LUNETTES
PARFAITEMENT ADAPT ES.

POUR UNE VISION PARFAITE :
VALAVANIS

27, rue Soliman Pacha, Tél. N° 55199

LE CAIRE

LA
REVUE DU CAIRE

Abonnements pour l'Égypte P. T. 100
pour l'Étranger le port en plus.

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel
Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne
la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue
Nemr — tél. 41586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne
l'administration.

LE NUMÉRO : 10 PIASTRES.

N. B. — M. L'ADMINISTRATEUR reçoit tous les jours
de 10 h. à 1 h., sauf les samedis et dimanches.